

DOCUMENTATION FINALE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 14 OCTOBRE 2017

Olten

Stadttheater Olten, Frohburgstrasse 1

Début : 10h30



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 14 OCTOBRE 2017

- 10h30**
- 1. Ouverture de l'AD et salutations**
Discours de bienvenue de Franziska Roth, présidente du PS Soleure et Susanne Schaffner, conseillère d'État de Soleure
 - 2. Communications**
 - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux Etats (FR)
 - 4. Document conceptuel sur les forces aériennes : « NON à de nouveaux avions de combat, OUI à une utilisation prolongée de la flotte existante »**
 - Discussion et décision amendements 1a - A1d
 - 5. 100 ans et toujours aussi présentes**
 - Discours de Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale
 - Laura de Weck, chroniqueuse, auteure, actrice
 - Martine Docourt et Natascha Wey, co-présidente des Femmes* socialistes
 - Manifeste pour un socialisme pleinement féministe
 - Discussion et décision amendements A-1 – A-27
 - 6. Démocratie économique : Préparer l'avènement d'une démocratie économique, dans le respect de l'écologie et de la solidarité**
Plan d'action suite au mandat donné par le Congrès des 3 et 4 décembre 2016
 - 7. Initiative populaire fédérale « Soulager les salaires, imposer équitablement le capital » (Initiative 99 %)**
 - Soutien au lancement
 - 8. Résolutions, propositions et élections**
 - R-1 PS Migrant-e-s suisse : Droits politiques complets pour tou-te-s – y compris les migrants
 - A-1 Renato Werndli : soutien à la récolte de signatures pour l'initiative « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »
- 16h00**
- 9. Clôture de l'AD / apéritif**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

DOCUMENT CONCEPTUEL SUR LES FORCES AÉRIENNES : « NON À DE NOUVEAUX AVIONS DE COMBAT, OUI À UNE UTILISATION PROLONGÉE DE LA FLOTTE EXISTANTE »

1. Le PS s'engage pour la garantie de la sécurité dans l'espace aérien suisse

À elle seule, la sécurité n'est pas un gage de qualité de vie ni de liberté. Mais il n'y a ni qualité de vie ni liberté sans sécurité. Une vie digne de ce nom n'est pas possible sans sécurité. Voilà pourquoi le PS s'engage pour la sécurité – en Suisse et partout autour du globe, ces deux « dimensions » de la sécurité allant de pair.

Il faut de la sécurité dans toutes les dimensions – y compris dans la troisième. Il n'y a pas de sécurité pour la population suisse sans sécurité dans l'espace aérien suisse. Tout comme aucune maison ne peut faire l'économie d'un toit, la Suisse ne peut pas se passer de sécurité dans l'espace aérien. Le PS soutient sans la moindre restriction la garantie de la sécurité dans l'espace aérien suisse.

Du point de vue politique, il existe toutefois le risque que toute l'attention se focalise sur les dangers les moins probables. Le but devrait plutôt être de trouver un juste équilibre entre la garantie incontournable de la sécurité quotidienne de l'espace aérien (**chapitre 2**) et les scénarios ayant une faible probabilité de survenance (**chapitres 3 à 5**). Il faut combler des lacunes notamment en matière de sécurité quotidienne de l'espace aérien.

2. Cinq mesures pour le renforcement de la sécurité quotidienne de l'espace aérien

Toute personne préoccupée par la sécurité dans l'espace aérien renforce en premier lieu la sécurité quotidienne de l'espace aérien. Car il y a ici des lacunes dans la détection précoce et l'alarme précoce internationales (**2.1**), la coopération avec les États voisins (**2.2**), la promotion de la paix (**2.3**) et le danger que représentent les drones (**2.4**) et le terrorisme (**2.5**). Les avions de combat disponibles suffisent à garantir la sécurité quotidienne de l'espace aérien – au-delà de l'année 2030 (**2.6**) si on les préserve comme il se doit („*mitigation strategy*“).

2.1 Lacunes dans la détection précoce et l'alarme précoce internationales

Pour le PS, c'est une évidence : l'arrimage à un système européen de détection précoce et d'alerte rapide est fondamental pour la sécurité de l'espace aérien suisse. Dans ce domaine, un investissement relativement modeste des ressources accroît massivement la sécurité de l'espace aérien. Dans l'espace aérien suisse, il y a chaque jour entre 400 et 1000 mouve-

ments aériens. La Suisse doit pouvoir réagir si des avions non identifiés ou non programmés y pénètrent.

Cela arrive plus souvent que beaucoup de gens ne le croient. À peu près une fois par semaine, un avion pénètre dans l'espace aérien suisse sans émettre de signaux et donc sans être détecté par *Skyguide*, société chargée d'assurer la sécurité de la navigation aérienne suisse. Car *Skyguide* garantit la sécurité de la navigation aérienne sur la base de signaux que les avions émettent eux-mêmes. Le système repose sur un appareil de communication par radio, appelé « transpondeur », qui réceptionne les signaux entrant et leur répond ou les transmet automatiquement. Les avions qui ont déconnecté le transpondeur ne peuvent en règle générale être détectés ni par *Skyguide* ni par les partenaires regroupés dans le *Single European Sky*. Les autorités arrimées au *Single European Sky* reçoivent seulement des données secondaires : l'avion envoie un signal et celui-ci est réceptionné. En règle générale, seuls les dispositifs militaires reçoivent des données qui ne sont pas envoyées.

C'est tout d'abord le système de surveillance de l'espace aérien Florako, que les Forces aériennes suisses ont introduit en 2004, qui pallie toute lacune. Il repose sur quatre stations radar militaires : sur le Pilatus, le Scopí, le Weisshorn et le Weissflue. Mais la Suisse est aveugle pour ce qui concerne un objet volant non coopératif évoluant en dehors de l'espace de surveillance radar Florako. Le Conseil fédéral a essayé de combler cette lacune en concluant avec les quatre États voisins de la Suisse, il y a un peu plus de dix ans, des accords bilatéraux qui règlent entre autres l'échange de données relatives à la situation aérienne.

Or, en raison du progrès technique et pour des raisons financières, les États voisins en viennent à confier leur surveillance aérienne à l'OTAN. L'Italie l'a déjà fait et la France laisse elle aussi toujours plus de tâches être exécutées par l'OTAN. Conséquence : la Suisse pourrait bientôt être coupée des données sur la situation aérienne des États limitrophes, parce qu'il manque les interfaces techniques de conception nouvelle nécessaires à cette tâche.

Il est urgent que la Suisse cherche d'autres solutions. La plupart des États européens – dont les pays neutres, comme l'Autriche, la Finlande et la Suède – sont aujourd'hui connectés au système de surveillance de l'espace aérien *Air Situation Data Exchange* (ASDE) de l'OTAN. ASDE saisit – contrairement à *Single Sky* – les données primaires. Ainsi, ASDE détecte aussi les avions qui n'émettent pas de signaux eux-mêmes, ce qui, dans le cas des avions militaires ou d'autres objets volants critiques, est vraisemblable : lorsque le transpondeur n'émet pas, ASDE entre en action.

La Suisse n'a pas le droit de se laisser surprendre par des objets volants non coopératifs, raison pour laquelle elle devrait rapidement s'arrimer à ASDE. Après de longues hésitations, le Conseil fédéral l'a aussi reconnu. Le 29 octobre 2015, après consultation des commissions parlementaires, il a donné mandat au DDPS de négocier avec l'OTAN le rattachement à ASDE. Les négociations portent uniquement sur l'échange de données pour le service de police aérienne. En vertu d'une clause de suspension, la Suisse pourra en

tout temps mettre en vigueur et/ou de nouveau annuler l'échange unilatéralement. L'OTAN a annoncé qu'elle acceptait cette clause.

Pour la Suisse, ASDE constitue un moyen efficace et avantageux (en termes de coûts) de continuer à garantir le service de police aérienne. Cette année encore (2017), le Conseil fédéral devrait demander au Parlement, sous la forme d'un message, d'approuver le Mémoire d'entente avec l'OTAN rédigé à cet effet. Pour le PS, il est urgent de combler les lacunes existantes dans la détection précoce et d'alerte rapide internationale. Une utilisation relativement modeste de ressources permettrait ainsi d'augmenter significativement la sécurité quotidienne dans l'espace aérien suisse.

2.2 Pour l'élargissement de la coopération en matière de forces aériennes avec les États voisins

Un gain supplémentaire, peu coûteux et notable de sécurité dans l'espace aérien suisse pourrait résulter d'une poursuite de l'élargissement de la coopération internationale en matière de forces aériennes. Les accords bilatéraux conclus il y a un peu plus de dix ans avec les quatre États voisins à propos de la collaboration scellée en vue de sécuriser l'espace aérien contre les menaces non militaires aériennes sont tombés en obsolescence et sont formulés de façon trop restrictive. Au-delà d'ASDE, il faut avoir un système commun pour la reconnaissance aérienne et l'alerte rapide, des zones d'entraînement communes et le droit de « poursuite » – autrement dit des mesures de police aérienne contre les avions civils non coopérants et les avions d'États étrangers non coopérants dans l'espace aérien frontalier commun. À ce jour, seuls les accords avec la France et l'Italie garantissent des mesures contre les avions civils non coopérants dans les zones frontalières. Il convient par ailleurs d'analyser la participation de la Suisse aux efforts européens destinés à unifier de façon généralisée le trafic aérien, la surveillance, la gestion de l'espace aérien et la gestion du service de police aérienne et des opérations aériennes. Cela présuppose un regroupement unitaire de toutes les données qui concernent la situation aérienne.

2.3 Les Forces aériennes suisses doivent contribuer à la promotion de la paix

Selon la Constitution fédérale et la Loi sur l'armée, la promotion de la paix fait partie des trois missions principales de l'armée suisse. Celle-ci rechigne toutefois depuis des années à les remplir convenablement. Cela n'est pas acceptable. Car la prévention des conflits au moyen de la riche panoplie d'instruments de promotion internationale de la paix constitue une contribution beaucoup plus efficace et bien moins coûteuse à la sécurité que le fait d'attendre une escalade des conflits pour agir. Pour cette raison, la promotion de la paix doit devenir un élément structurant aussi pour les Forces aériennes. Celles-ci ont un mandat plus large que de s'occuper seulement – comme c'est le cas aujourd'hui – de la police aérienne et de la défense aérienne. Elles doivent aussi contribuer à la promotion de la paix.

Il y a un peu plus de dix ans, cela n'était pas encore remis en question. Ainsi, l'armée suisse a participé, depuis mai 2005, avec un détachement d'hélicoptères (deux hélicoptères de transport de type Cougar), à la mission de stabilisation « EUFOR Althea » de

l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. En faisant preuve d'une grande disponibilité et d'une grande précision dans l'exécution de la mission, le détachement suisse des Forces aériennes en Bosnie-Herzégovine a gagné, sur toute la durée de l'intervention, le profond respect de toutes les nations impliquées.

Cinq ans plus tard, le DDPS a créé la surprise en [annonçant](#) que la Suisse allait retirer, en septembre 2009, le détachement de transport aérien de la mission de stabilisation « EUFOR Althea ». Parce que les Forces aériennes « ne sont pas en mesure de continuer de garantir l'engagement sur le plan du personnel ».

Des milliards de francs sont ici puisés dans la poche du contribuable pour financer les Forces aériennes et, finalement, celles-ci font savoir qu'elles ne sont, vu la pénurie de personnel, pas en mesure d'entretenir deux hélicoptères de transport à l'étranger ? Une telle déclaration de faillite est inacceptable et pose la question de savoir quelle sécurité ces Forces aériennes, qui manifestement atteignent leurs limites à une vitesse incroyable, peuvent bien proposer.

Pour le PS, il est clair que leur matériel et leur personnel doivent mettre les Forces aériennes suisses en capacité de contribuer en tout temps, avec des hélicoptères, au succès des missions de paix menées sous l'égide de l'ONU, de l'OSCE ou de l'UE qui remplissent les conditions requises définies dans la Loi sur l'armée (mandat de l'ONU, accord des parties en conflit).

2.4 Il faut plus de protection contre les dangers que représentent les drones

Lorsque l'on parle de sécurité dans l'espace aérien, on ne doit pas manquer de faire référence aux nouveaux défis résultant du déploiement massif de drones – militaires et, notamment, civils. L'utilisation de drones, tant privée que commerciale, a augmenté de façon spectaculaire, et l'on ne peut pas non plus en exclure l'utilisation détournée à des fins terroristes. Notamment dans les grandes zones aéroportuaires de Zurich, Genève et Bâle-Mulhouse, les drones représentent un danger toujours plus grand pour l'aviation civile. Le nombre d'incidents liés à la sécurité avec des drones a ici massivement augmenté.

Contre les drones, ni la police ni l'armée ne disposent de concepts de protection utilisables. Elles disposent à peine de moyens d'intervention techniques suffisants pour arrêter les drones dangereux dans un délai raisonnable sans mise en danger de tiers. Dans le domaine de la protection des données, du risque de crash et d'autres menaces, il n'y a à ce jour, ici non plus, pas beaucoup de mesures de protection efficaces. Un paquet de mesures sophistiquées visant plus de protection contre les mises en danger par des drones créerait une valeur ajoutée significativement plus grande pour la sécurité dans l'espace aérien de la Suisse que le fait de mettre le cap avec précipitation sur des dépenses à hauteur de milliards pour de nouveaux avions de combat.

2.5 Une protection adéquate contre la menace terroriste visant l'espace aérien suisse

Connu, mais encore et toujours sans solution, est le danger provenant des missiles de défense aérienne sol-air tirables à l'épaule, autrement dit des engins guidés de défense aérienne portables et tirés par un individu. Avec une telle arme (*Stinger, Mistral, Strela, etc.*), un seul terroriste pourrait produire un effet dévastateur dans l'aviation civile. À ce jour, la Suisse n'a pas pris les mesures adéquates de prévention.

2.6 Ménager et continuer d'utiliser les avions de combat disponibles

Différents acteurs sont compétents pour la sécurité dans l'espace aérien suisse. Skyguide garantit le déroulement sûr, fluide et économique du trafic aérien dans l'espace aérien suisse et les pays voisins. Par ailleurs, Skyguide fournit aux Forces aériennes les services de la navigation aérienne militaire. Elle assure ainsi au quotidien le service de police de l'air et la conduite des avions de chasse lors des exercices.

Ce sont les Forces aériennes suisses qui sont responsables de la police aérienne quotidienne. Cette tâche est aussi importante qu'intouchable. L'espace aérien suisse fait partie des plus denses qui soient. En permanence, des avions s'écartent de leur trajectoire ou éteignent leur transpondeur pour s'épargner des taxes de survol. Cela arrive une fois par jour ou presque. Le service de police aérienne est par conséquent actuellement étendu à 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les contraintes liées à la garantie du service de police aérienne 7 x 24 heures pèsent moins sur les moyens aériens que sur le personnel spécialisé et l'infrastructure. En ce qui concerne les moyens aériens, il est suffisant d'avoir deux avions de combat qui sont toujours en mesure d'identifier – rapidement et quelles que soient les conditions météorologiques – les avions inconnus, et, si nécessaire, de les intercepter. Pour cela, les Forces aériennes ont besoin, d'après les informations du Conseil fédéral, de seulement huit avions de combat (voir interpellation [13.4099](#)). La contrainte principale réside dans le fait d'avoir un nombre suffisant de pilotes qui peuvent s'exercer en conséquence et de pouvoir compter sur des spécialistes supplémentaires pour la maintenance, la préparation des avions (au vol), l'entretien et le service de piquet en cas d'accident, sur de bons opérateurs radar et sur des spécialistes garantissant la sécurité de la navigation aérienne, l'analyse des images de la situation aérienne, la détection précoce et l'alarme, ainsi que sur des décideurs qui endossent la responsabilité politique.

Pour le PS, la garantie de la police aérienne quotidienne est prioritaire. C'est ainsi que l'on crée très concrètement de la sécurité dans l'espace aérien. Cela requiert du personnel de qualité, mais relativement peu de moyens aériens. Pour que les Forces aériennes puissent remplir encore longtemps ce mandat principal avec les F/A-18 Hornet disponibles actuellement, le PS demande que l'on mette au point une stratégie pour leur préservation. Ce concept, appelé „*mitigation strategy*“ aux États-Unis, vise à réduire les heures de vol effectuées annuellement et à éviter les déploiements inutilement contraignants, comme lors de

shows aériens devant un public (sur la prolongation technique de la durée d'utilisation, voir ci-après, 4.1).

3. Une police aérienne solide pour des scénarios plausibles

La violence en Ukraine et les tensions dans la Baltique, en Pologne et en Biélorussie sont-elles l'indice d'un nouveau risque de guerre ? Le terrorisme va-t-il se propager ? Quels sont les effets de la violence, de l'effondrement de l'État de droit au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de la migration dans le bassin méditerranéen sur la sécurité en Europe ? L'incertitude entourant les développements politiques internationaux va croissant, tout comme la conscience de la vulnérabilité des sociétés modernes en termes de civilisation et de technique.

Les Forces aériennes suisses n'apportent aucune réponse à de nombreuses menaces. À quelques-unes tout de même. Le PS soutient une police aérienne solide, qui offre une protection efficace contre les attaques isolées – par exemple terroristes – motivées par des desseins hostiles (3.1). Par ailleurs, la Suisse doit être en mesure de prêter son concours de façon appropriée (3.2) en cas de menace sérieuse de l'espace aérien européen. Le PS rejette comme une illusion (3.3) la vision – toujours très répandue du fait de l'expérience des guerres mondiales – d'un « réduit national de l'espace aérien » (« Nous seuls contre le reste du monde »), tout comme la réintroduction de la capacité de bombardement et de combat terrestre air-sol (3.4), abandonnée en 1994. La modernisation de la capacité sol-air est soutenue dans une mesure raisonnable (3.5).

A-1a: Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloch, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Streichung eines Wortes und eines Satzes

3. Gewährleistung einer ~~robusten~~ Luftpolizei für plausible Szenarien

Weisen die Gewalt bietet (3.1). Zudem muss die Schweiz in der Lage sein, im Falle einer ersten Bedrohung des europäischen Luftraumes angemessene Beiträge zu leisten (3.2). Das aufgrund ...

Begründung: vgl. Begründung unter 5.6. (pages 20-22)

3.1 Protection efficace contre les attaques isolées motivées par des desseins hostiles

Selon le Conseil fédéral, huit avions de combat suffisent à garantir la sécurité quotidienne dans l'espace aérien suisse. Se pose dès lors la question de savoir pour quels scénarios des avions de combat ultraperformants supplémentaires seraient nécessaires. Un tel cas de figure se présente sitôt qu'il existe une intention hostile : si un corps volant (missile) ennemi – un avion, un drone, un hélicoptère – lance une attaque ciblée sur un objet en Suisse, alors les Forces aériennes doivent être en mesure de le contrer. Une telle attaque par des avions de combat isolés ou des hélicoptères et des drones isolés est en principe

envisageable à tout moment. Que l'on pense par exemple à la possibilité d'attentats terroristes ou de détournements d'avion à l'issue incertaine. Il s'agit là certes d'un scénario asymétrique, mais tout à fait plausible.

Pour le PS, il est clair qu'en plus d'assurer le service de police aérienne au quotidien, les Forces aériennes suisses doivent être capables de parer à des attaques perpétrées par des corps volants isolés, et ce également dans une période de tension exacerbée. L'on ne saurait exclure une attaque selon un scénario asymétrique. Dans un tel cas, les Forces aériennes suisses doivent être prêtes.

A-1b: Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Umformulierung/Ergänzung

Gemäss Bundesrat (siehe Interpellation 13.4099) genügen "zwei Flugzeuge für einen verstärkten Luftpolizeidienst in der normalen Lage (Beispiel Konferenzschutz WEF)". Wie der Bundesrat weiter schreibt, braucht es insgesamt acht Flugzeuge, um permanent zwei Flugzeuge in der Luft zu haben. Für den Fall, dass ein feindlicher Flugkörper – ein Flugzeug, eine Drohne, ein Helikopter – einen gezielten Angriff auf ein Objekt in der Schweiz startet, muss die Luftwaffe in der Lage sein, diesen abzuwehren. Zu denken ist beispielsweise an die Möglichkeit terroristischer Angriffe oder Flugzeugentführungen mit ungewissem Ausgang. Für eine solche vorübergehende Bedrohungslage reichen acht Flugzeuge. Deshalb steht die SP Schweiz ein für eine Luftwaffengrösse von acht bis maximal zwölf Kampfflugzeugen. Für solche Aufgaben braucht es ausserdem keine Höchstleistungskampfflugzeuge, nicht ganz so leistungsfähige Flugzeugtypen erbringen problemlos die erforderlichen Leistungen.

Die Szenarien der Luftwaffe zur Legitimation von mehr Kampfflugzeugen beschreiben Szenarien, bei denen während z.B. sechs Wochen konstant mehrere Flugzeuge in der Luft sein müssen. Die Länge der Bedrohungssituation ist in diesen Szenarien jedoch willkürlich gewählt. Für die SP ist klar, dass die Beschaffung neuer Kampfflugzeuge stattdessen auf einer fundierten Bedrohungsanalyse mit konkreten, realistischen Szenarien basieren muss.

Der Sicherheitspolitische Bericht 2016 hält fest, dass "die Wahrscheinlichkeit gering ist, dass ein Grosskonflikt in Europa ausbricht und die Schweiz dann von diesem militärisch erfasst wird." Wenn sogar der bürgerliche Bundesrat und das VBS einen militärischen Angriff auf die Schweiz als unwahrscheinlich einschätzen, dann sollte die Grösse der Kampfflugzeugflotte nicht auf dieses Szenario ausgerichtet werden.

Begründung: vgl. Begründung unter 5.6. (pages 20-22)

3.2 Contributions en cas de menace sérieuse contre l'espace aérien européen

L'on a besoin d'une solide capacité de police aérienne solide pour des scénarios asymétriques, aussi en cas de menace sérieuse contre l'espace aérien européen. Les tensions dans la Baltique, en Pologne et en Biélorussie concernent aussi la Suisse. La Suisse doit pouvoir garantir que son propre espace aérien ne sera pas violé par des forces aériennes ennemies, même si la concrétisation d'un tel scénario n'est aujourd'hui que peu vraisemblable. Car en matière de forces aériennes, les très longues périodes temporelles sont la règle. Depuis le moment où la classe politique décide de définir les modalités d'une acquisition d'avions jusqu'à celui où l'on acquiert la capacité d'intervention opérationnelle, il s'écoule une décennie, voire plus.

C'est pourquoi la Suisse a besoin de plus de huit avions de combat – un nombre qui correspond à celui des avions nécessaires pour un scénario de pure police aérienne dans la vie quotidienne. Pour des scénarios plus tendus, la Suisse a besoin de forces aériennes composées d'environ quatre escadrilles de cinq avions de combat de performance équivalente à celle des actuels F/A-18C/D ou, un jour, du Gripen E, plus moderne, mais nettement moins cher à l'acquisition et à l'utilisation : pas pour un scénario « Nous seuls contre le reste du monde », mais pour un scénario « Nous apportons notre (juste) contribution ». Si la Suisse est attaquée, il n'y a plus de neutralité. Ainsi, la Suisse se défendrait plutôt aux côtés d'autres États de droit démocratiques. En cas de crise majeure, l'espace aérien suisse peut être sécurisé seulement dans un contexte coopératif.

A-1c: Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloch, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Streichung des ganzen Abschnittes 3.2

Begründung: vgl. Begründung unter 5.6. (pages 20-22)

3.3 « Nous seuls contre le reste du monde » relève de l'illusion

De nombreux États européens, qui garantissent la sécurité de leur espace aérien sans le moindre avion de combat (voir annexe), sont dans une situation sécuritaire nettement moins confortable que la Suisse. La Suisse est entourée d'une ceinture extrêmement large d'États de droit démocratiques profondément pacifiques, auxquels elle est indissociablement liée par une multiplicité de relations étroites et d'amitié. Avant de pouvoir fondre (par une action isolée !) sur la Suisse, un éventuel assaillant devrait (d'abord) vaincre l'OTAN. Un tel scénario est si peu plausible que le PS juge aberrant de l'invoquer et de s'en servir sérieusement comme base de programme.

Tant les milieux de la droite bourgeoise que le DDPS déclarent à ce propos que rien n'est à exclure. Ils recourent à une astuce et prétendent que la question cruciale n'est pas celle de la probabilité, mais celle de la capacité. Selon eux, en Europe et à la périphérie de notre continent, de nombreux avions de combat ultraperformants sont en service. Il faudrait

donc évaluer ces capacités offensives indépendamment de la situation politique, qui peut changer rapidement. Leur bilan : c'est pourquoi l'on ne saurait exclure que les capacités disponibles quelque part soient un jour déployées contre la Suisse.

Pour le PS, il est évident que quiconque argumente en se référant à la seule question de la capacité et passe sous silence celle de la probabilité ne fait pas une bonne politique sécuritaire. « Nous seuls contre le reste du monde » ne constitue pas un scénario auquel les Forces aériennes suisses devraient se préparer. Une attaque concentrée menée de manière isolée par plusieurs escadrilles d'avions de combat ennemis contre la Suisse présume que l'OTAN soit vaincue, que tous les pays entourant la Suisse soient à terre et que seule la vaillante petite Suisse, livrée à elle-même, fasse front à l'agresseur.

Cette représentation crue d'un « réduit national de l'espace aérien » tient plus des clichés traditionnels – autrement dit des images historiques faussées – sur la situation de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale que d'une analyse lucide de la situation au cours du premier tiers du 21^e siècle. À cela s'ajoute un argument financier : la Suisse ne pourrait tout simplement pas financer une prévention en matière de sécurité en fonction d'un scénario « Nous seuls contre le reste du monde ». Nous ne parlerions alors pas de forces aériennes possédant 20 à 30 avions de combat, mais 60 à 80, et cela en tant que partie d'une modernisation globale de tout le matériel de guerre, depuis les chars et les mortiers jusqu'aux lance-roquettes multiples, en passant par l'artillerie, sans oublier les – particulièrement importantes et extrêmement coûteuses – infrastructures de communication renforcées résistant aux crises.

Même si la Suisse pouvait financer un surarmement aussi grotesque, ce qui est hors de sa portée, une guerre menée avec celui-ci détruirait ce qu'elle a précisément l'intention de protéger. Sur le Plateau suisse, densément peuplé, le nombre des victimes au sein de la population civile serait infini. Au 21^e siècle, un scénario axé sur les seules « capacités » n'a pas de sens du point de vue de la politique sécuritaire : pas plausible, pas finançable et beaucoup trop risqué pour la population civile.

3.4 Renonciation au peu plausible combat au sol

La droite bourgeoise qui réclame des Forces aériennes pouvant compter jusqu'à 80 avions de combat, voire le très dispendieux avion de combat furtif polyvalent F-35 sur la base d'un scénario « Nous seuls contre le reste du monde » est celle-là même qui a, avec le DDPS, augmenté dernièrement la pression politique pour que l'on réintroduise aussi la capacité de mener des attaques aériennes contre des cibles au sol. La Suisse a renoncé à celle-ci en 1994, depuis la mise au rebut des avions de combat Hunter. En 2017, le Conseil fédéral a de nouveau rejeté la requête du DDPS demandant la réintroduction immédiate de la capacité de mener des combats au sol. Le PS demande que l'on renonce durablement au rétablissement de la capacité de bombardement air-sol. Cette requête bute sur plusieurs éléments :

- L'absence de scénario plausible. En effet, la réintroduction de la capacité de mener des combats au sol prend comme prétexte l'éventualité d'une grande guerre territoriale menée de façon ciblée et isolée contre la Suisse. Celle-ci est à long terme si improbable qu'il ne vaut pas vraiment la peine de s'y préparer.
- La capacité de mener des combats au sol nécessite beaucoup plus que des jets de combat à l'équipement modernisé et menace, sur la base d'un scénario peu vraisemblable, d'absorber des ressources limitées qui manqueraient ensuite pour des scénarios plus plausibles. En effet, une capacité pleinement développée de mener des attaques aériennes contre des cibles au sol impliquerait non seulement des adaptations qui concernent l'avion (logiciels, armement, etc.), mais aurait également des conséquences en termes d'organisation, de processus et de matériel : munition de guerre ; troupes qui, au sol, sont habilitées à assigner des objectifs ; états-majors des grandes associations et au niveau de l'armée qui désignent et hiérarchisent les objectifs prévus pour le combat et traitent les dossiers cibles. Des moyens énormes seraient ainsi mobilisés.
- On parle donc bien de bombardements : se fondant sur les documents du DDPS, la Commission de la politique de sécurité a demandé en été 2017 au Conseil national que l'on acquière, pour 20 millions de francs, des bombes de précision guidées et des bombes d'entraînement guidées laser, de même que des bombes à chute libre non guidées. Celles-ci se prêtent seulement aux bombardements intensifs de zone. Dans l'espace du milieu de l'Europe, densément peuplé, cela comporte un risque élevé de « dommages collatéraux », comme l'on appelle (par euphémisme) les victimes inévitables au sein de la population civile. Ces risques sont très concrets et inacceptables.
- Réfléchir à l'incidence politique des actions offensives dans l'« avant-terrain opératif » : parce que les Forces aériennes, en Suisse, évitent autant que possible de faire des victimes dans la population civile, la réintroduction de la capacité de mener des combats terrestres donne une forte incitation à mener les actions offensives planifiées dans l'« avant-terrain opératif », autrement dit dans un rayon d'environ 200 kilomètres autour de la Suisse : Munich – Strasbourg – Lyon – Turin – Milan – Salzbourg. Le hic : là aussi vivent des êtres humains. Et le risque de victimes dans la population civile est également extrêmement élevé. L'incidence politique de tels bombardements dans les États amis de la Suisse, autour de notre pays, serait désastreuse. Le développement de capacités offensives pour des actions en dehors de la Suisse doit demeurer exclu.

Toute la manœuvre politique entourant la réacquisition des capacités d'attaque au sol est orchestrée avec détermination par les milieux qui caressent l'idée d'acquérir l'avion de combat furtif polyvalent F-35 fabriqué aux États-Unis. Car celui-ci est avant tout un bombardier, et il contribue à peine à la sécurité de l'espace aérien. Le F-35 est l'inverse de ce dont la Suisse a besoin : un chasseur intercepteur qui, dans l'air, garantit la protection de l'espace.

3.5 Renouveau de la défense aérienne sol-air

En Europe, seuls les grands États ont la capacité de protéger l'ensemble de l'espace aérien jusqu'à une altitude élevée avec des systèmes basés au sol. La Suisse mise sur les

pièces d'artillerie de défense aérienne dans l'espace aérien de basse altitude (jusqu'à une hauteur de 2 à 3 kilomètres) et sur les engins guidés Stinger et Rapier pour l'espace aérien moyen (jusqu'à environ 6 kilomètres). Dans l'espace aérien de plus haute altitude, la Suisse peut uniquement déployer des avions de combat.

Un projet destiné à moderniser la défense aérienne basée au sol est actuellement en cours sous le nom de DSA 2020. Les trois systèmes actuels (Stinger, Rapier et canons de défense aérienne) doivent être remplacés par deux systèmes à courte et moyenne portée qui sont intégrés dans le système de surveillance de l'espace aérien Florako. Tous les éléments terrestres et aéroportés seraient ainsi connectés les uns aux autres. Cela doit être considéré comme un point positif.

Les systèmes basés au sol présentent l'avantage d'avoir une fonction purement défensive. A contrario, les avions de combat, du fait de leurs capacités éminemment offensives, comportent toujours le risque, pendant les périodes de tensions accrues, de causer des incertitudes supplémentaires. Également, les systèmes basés au sol sont en principe moins coûteux que les avions de combat. Toutefois, la capacité de tir/lancement sol-air ne contribue en rien à la garantie de la police aérienne quotidienne et on peine à imaginer des scénarios dans lesquels des avions ennemis doivent être interceptés ou abattus en plein ciel à large échelle. Le PS plaide donc pour que l'on se contente de moderniser les capacités disponibles dans une mesure raisonnable.

4. Prolonger la durée d'utilisation et planifier minutieusement l'acquisition de remplacement

Les F/A-18 Hornet qui ont été progressivement mis en service à partir de 1997 feront encore longtemps partie des avions de combat les plus compétitifs du monde. Déjà de 2004 à 2009 et de 2012 à 2016, l'entreprise RUAG, à Emmen, a procédé à des modernisations d'envergure. Après la troisième modernisation, l'armement, le radar et les éléments structurels des 25 F/A-18C et des 5 F/A-18D sont à la pointe de la technologie.

Au cours de ces dix dernières années, le DDPS s'est révélé toujours moins capable de procéder à de grandes acquisitions sans le moindre accroc. Le système de conduite et d'information des Forces terrestres (SCI FT) s'est soldé par une acquisition désastreuse. Le Gripen n'a pas trouvé grâce aux yeux du peuple, notamment parce que le projet « Avion en papier » était préparé d'une façon qui inspirait peu de confiance. Et le conseiller fédéral Guy Parmelin a été bien inspiré lorsqu'il a décidé en 2017, dans le cadre du projet pour la défense aérienne basée au sol (DSA), d'arrêter les frais – l'évaluation était entachée de trop nombreuses imperfections. Dans le cadre de l'éventuelle acquisition de nouveaux avions de combat, il est d'autant plus important que l'on mette sur les rails une planification et une organisation d'acquisition largement soutenues et englobant tous les points de vue nécessaires.

Il n'y a pas de raison de précipiter le remplacement des F/A-18. Plutôt, le PS demande que l'on prolonge la durée d'utilisation des F/A-18 largement au-delà de 2030 (4.1) et que l'on maintienne en service, pour ménager ces F/A-18, un petit nombre de F-5 Tiger (4.2). Cela nous laisserait plus de temps pour préparer l'acquisition de remplacement avec minutie et en toute transparence.

4.1 Prolonger la durée d'utilisation des F/A-18C/D largement au-delà de 2030

Dès la campagne de votation sur le projet d'achat de Gripen, le PS a souligné qu'il plaiderait pour une prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18. En conséquence, en 2017, le PS a approuvé au Parlement l'investissement de 450 millions de francs supplémentaires pour une troisième modernisation. Cela relève l'actuelle certification de 5000 heures de vol par avion à 6000 heures de vol.

Dans le débat politique suisse, on a jusqu'à ce jour peu tenu compte du fait que le constructeur Boeing mis en œuvre, a ces dernières années, de vastes programmes destinés à prolonger la durée d'utilisation¹. Dès 2009, le Bureau du budget du Congrès américain (CBO) a lancé des alternatives à la modernisation en cours des Forces aériennes américaines². Il était jusqu'alors prévu de remplacer progressivement le F/A-18 (et le F-16) par l'avion de combat furtif polyvalent F-35. Tant le CBO du Congrès que la Cour des comptes du gouvernement des États-Unis (GAO) ont cependant admis qu'un remplacement complet des F/A-18 (et des F-16), en raison des augmentations de prix exorbitantes du F-35, n'était pas finançable, même pour les États-Unis. Les attermolements dus à des questions techniques liées au développement du F-35 ont eux aussi rendu nécessaires de nouvelles décisions³.

Parmi les principales mesures, on citera la prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18, qui de 6000 à 8000 heures de vol passerait à 10 000 heures de vol. Boeing propose le programme de prolongation de la durée d'utilisation pour tous les types – y compris les F/A-18C/D des Forces aériennes suisses. « D'ici à ce que l'on puisse disposer du nombre voulu d'appareils F-35B/C, la Navy parera au risque de manque d'avions en prolongeant la durée d'utilisation des F/A-18A–D de 8000 à 10 000 heures de vol (au lieu des 6000 heures prévues initialement) », précise la Navy dans un document sur l'année fiscale 2017 des États-Unis⁴. Boeing attire même l'attention sur le programme de prolonga-

¹ Les deux programmes sur la prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18 sont le „Service Life Extension Program SLEP“ et le „Service Life Assessment Program (SLAP)“. Voir James A. Cooper. [Bridging the Gap: Extending the Life of Marine Corps F/A-18 Hornets](#), Marine Corps University 2011.

² Congressional Budget Office CBO, [Alternatives for Modernizing U.S. Fighter Forces](#), May 2009.

³ Actuellement, la Cour des comptes du gouvernement des États-Unis (GAO) part du principe que le F-35 induira des coûts de 400 milliards de dollars à l'acquisition et des coûts de 1000 milliards de dollars supplémentaires à l'utilisation. Et, même pour ces chiffres astronomiques, il faut s'attendre à d'autres augmentations des coûts. Voir Congressional Budget Office CBO, [Cancel Plans to Purchase Additional F-35 Joint Strike Fighters and Instead Purchase F-16s and F/A-18s](#), décembre 2016. À titre comparatif : Au niveau global, le montant total des dépenses militaires atteignait environ 1000 milliards de dollars en 1995 et environ 1400 milliards de dollars en 2005 ; il atteint environ 1600 milliards de dollars aujourd'hui.

⁴ Aerospace Daily & Defense Report, [U.S. Navy Budget Underscores Need To Extend F-18 Use](#), Feb. 10, 2016.

tion de la durée d'utilisation des 30 F/A-18C pour le compte des Marines américains⁵ de 6000 à 8000 heures de vol. Boeing a livré le premier F/A-18C+ modernisé dans le cadre de ce programme en octobre 2015, le deuxième en avril 2016⁶.

À ce jour, le DDPS a rejeté une prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18 en invoquant trois arguments :

1. Comparativement à ce qui se passe avec les avions US, le déploiement en Suisse est plus « serré », ce qui mène à une charge plus élevée sur la cellule de l'avion. La charge plus élevée est notamment imputable à la distance comparativement très courte des survols entre les aérodromes et les zones d'intervention⁷.
2. Sans remplacement simultané des capteurs et des systèmes d'autoprotection, et sans augmentation de la capacité informatique, l'avion perdrait « en efficacité opérationnelle ».
3. Rien qu'une prolongation de la durée d'utilisation à 7000 heures de vol par avion mènerait « dans les circonstances actuelles à des coûts et à des risques difficilement supportables⁸ ».

Les trois arguments ne tiennent pas la route. Le F/A-18 est un avion de la US Navy. Sur des porte-avions, lors des décollages au moyen d'une catapulte et lors de l'atterrissage au moyen de câbles de retenue – parfois même dans des conditions de guerre –, la charge est plus grande que sur les aérodromes du type de ceux que nous avons en Suisse. Également, la demande de remplacement des capteurs et des systèmes d'autoprotection et d'augmentation de la capacité informatique ne constitue pas une raison suffisante pour mettre au rebut d'un seul coup l'avion dans son ensemble. À ce jour, il ne règne aucune transparence sur les coûts et les risques d'une prolongation de la durée d'utilisation.

Le PS demande que l'on évalue, au moyen d'une analyse de fond et accessible au public, les coûts et les risques auxquels il faut s'attendre en cas de prolongation de la durée d'utilisation à 7000 ou 8000 heures de vol par avion. Pour 7000 heures de vol, le F/A-18 pourrait être utilisé, pour des sollicitations maintenues au même niveau, jusqu'en 2035 ; pour 8000 heures de vol, il pourrait même être utilisé jusqu'en 2040⁹.

Les Forces aériennes suisses sont bien avisées de prendre soin des F/A-18, de maintenir ceux-ci sans cesse à la pointe de la technologie et de ne pas les solliciter pour des missions superflues. Une prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18 disponibles largement au-delà de 2030 ne présente pas de risque de sécurité, car cet avion de combat fait

⁵ Boeing, [Boeing's C+ program brings retired Hornets back to life](#), October 24, 2016.

⁶ Flight Global, [The US Marine Corps is receiving 30 previously retired Boeing F/A-18C Hornets in a new "C+" configuration](#), 10 June 2016.

⁷ [Avenir de la défense aérienne - Rapport du groupe d'experts « prochain avion de combat »](#), 2017, chiffre 10.3.2.

⁸ Pour les arguments 2 et 3 : Conseil fédéral, [Message sur l'armée 2017](#), 22 février 2017, chiffre 2.2, page 11ss.

⁹ La Suisse a mis le F/A-18 en service en 1997. Pour 5000 heures de vol, il reste en l'air jusqu'en 2025, pour 6000 heures de vol jusqu'en 2030. Par année, un F/A-18 est donc utilisé, jusqu'à présent, pendant 180 à 200 heures de vol.

aujourd'hui partie, et fera partie d'ici là, à l'échelle mondiale, des plus modernes et des plus compétitifs qui soient si l'on continue d'investir dans la modernisation des capteurs, des systèmes d'autoprotection et de la capacité informatique.

4.2 Maintenir quelques F-5 Tiger en l'air

Le PS salue les dernières décisions de ne pas abandonner le F-5 Tiger dans l'immédiat, mais de maintenir en service une petite flotte restante. Nous n'avons pas besoin d'avions de combat ultraperformants pour toutes les missions des Forces aériennes. Le bon vieux F-5 Tiger suffit pour servir de cible, pour l'entraînement à la conduite de la guerre électronique et pour les engagements visant à surveiller la radioactivité dans les airs. Dans son rapport du 18 novembre 2016, le DDPS a laissé entendre qu'il garderait un nombre limité de Tiger jusqu'en 2025 en tant qu'avions de service. On devrait examiner sous quelles conditions les F-5 Tiger peuvent être utilisés au-delà de 2025.

5. Six exigences qui doivent conditionner l'acquisition de remplacement

Indépendamment du moment où est lancée l'évaluation d'un nouvel avion de combat en vue du remplacement des F/A-18 Hornet existants, le PS pose six exigences essentielles quant au processus et aux conditions-cadres d'un tel projet :

5.1 Pour une nouvelle votation populaire sur les nouveaux avions de combat

En Suisse, il est d'usage que la population puisse participer aux décisions portant sur les grandes dépenses uniques à hauteur de milliards pour les projets d'infrastructure ou d'acquisition. Exemples du passé récent : le deuxième tube du Gothard (2016), le FORTA (2016), le FAIF (2014) et, bien sûr, le Gripen (2014). Cela présente l'avantage que des projets d'une telle envergure bénéficient aussi réellement d'un large soutien lorsqu'ils trouvent une majorité devant le peuple. Le PS demande donc que l'on soumette à référendum l'arrêté de planification proposé et que l'on présente aussi le projet d'acquisition terminé au peuple pour votation.

5.2 Pour un avion de combat d'origine européenne

Pour le développement de la coopération des forces aériennes avec les États voisins, l'origine des futurs avions de combat est une question essentielle. Le groupe d'étude mis en place par le DDPS exclut catégoriquement – à juste titre – une acquisition depuis la Russie ou depuis la Chine, mais préconise dans le même temps que les considérations de politique extérieure jouent un rôle seulement « si un choix devait être opéré entre plusieurs offres semblables », car les considérations de politique extérieure ne sont « ni judicieuses ni réalistes ».

Le PS a un autre avis sur cette question. La Suisse se trouve au cœur de l'Europe et fait partie de la communauté de valeurs européenne. Un élargissement de la coopération en matière de forces aériennes avec les États européens situés dans son voisinage plus ou moins immédiat s'accompagnerait pour la Suisse d'un gain substantiel de sécurité. La perte d'importance des relations transatlantiques, sur laquelle Trump a beaucoup insisté, renforce une tendance en cours depuis des décennies, qui veut que les États-Unis relati-

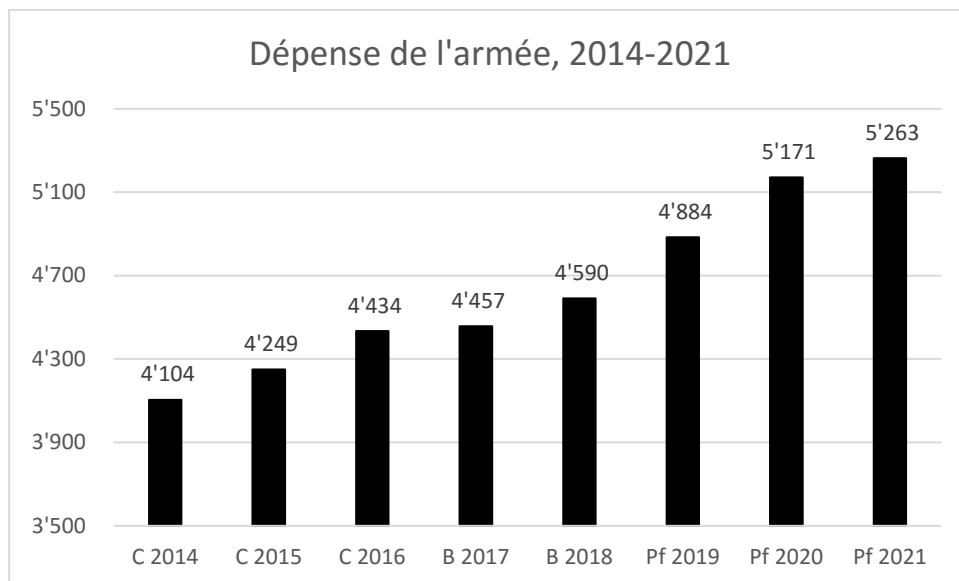
sent leurs liens avec l'Europe. Dans le même temps s'intensifie à l'intérieur de l'UE la discussion sur la possibilité d'économiser des coûts très importants par le regroupement et l'utilisation commune („*Pooling et Sharing*“) de capacités d'armement et de défense, et d'accroître dans le même temps sensiblement l'efficacité des efforts communs.

Néanmoins, au sein des Forces aériennes suisses, on discute de la variante qui consiste à remplacer le F/A-18 par l'avion de combat furtif polyvalent F-35 de Lockheed Martin. Le PS rejette cette option sans équivoque. Abstraction faite des coûts exorbitants, le F-35 n'entre pas en ligne de compte pour des raisons de souveraineté. Dans le cas de cet avion, les États-Unis gardent le contrôle intégral sur les technologies clés, si bien que la Suisse achèterait pour ainsi dire aussi, en même temps que les F-35, le contrôle exercé et gardé par le Service de renseignement américain. Selon des initiés, les États-Unis restent, même après la vente, grâce aux connexions ultrasecrètes à la liaison de données relatives au F-35, en mesure de retirer ces avions du ciel en tout temps. Cela n'est pas acceptable.

Pour toutes ces raisons, le PS plaide pour que l'on s'oriente, pour l'acquisition prévue, vers des pays d'origine de l'avion européens. Il y a plusieurs variantes qui méritent d'être examinées. Si les choses sont vraiment aussi urgentes que le prétend le DDPS, il faudrait examiner la possibilité d'acquérir des Gripen C/D utilisés qui sont immédiatement disponibles. Moins précipitée, mais tout de même assez rapide, serait une acquisition coordonnée avec l'Autriche, par exemple du Gripen E (plus moderne), qui permettrait d'obtenir des avantages substantiels grâce à la réalisation d'économies d'échelle et à un plus grand pouvoir de négociation. Une perspective à plus long terme naîtrait d'une participation au projet lancé par l'Allemagne et la France sur le développement d'un nouvel avion de combat européen.

5.3 Pour un financement par le budget ordinaire

Ces dernières années, les dépenses de l'armée ont augmenté beaucoup plus massivement qu'on ne l'a dit à un large public. Les chiffres des plans budgétaires affichent pour l'armée une seule tendance : une montée en flèche. Cela est d'autant moins justifié que le DDPS a déjà accumulé des montants de plusieurs milliards sous la forme de ce que l'on appelle des « reliquats de crédit » : il n'était à ce jour tout simplement pas en mesure de dépenser la manne financière accordée par le Parlement.



Source : comptes 2014–2016 ; budget 2017+2018 ; plan financier 2019–2021 (Conseil fédéral 23 août 2017).

Pendant que la coopération internationale (CI), la recherche, la formation et le système de réduction des primes pour les caisses-maladie essuient des pertes sensibles, les dépenses de l'armée sont traitées avec un maximum de ménagement dans les divers programmes d'économies. Selon le budget prévisionnel 2018 et le plan financier 2019–2021, la Suisse, ces prochaines années (sauf facteurs et effets exceptionnels), ne dépensera plus jamais autant pour la CI qu'en 2015 – année où le montant des dépenses était encore de 3 717 millions de francs –, mais chaque année 100 à 200 millions de moins, soit environ 3 627 millions en 2021. D'autres coupes de 120 millions de francs supplémentaires par année pour la CI sont déjà programmées.

Sous l'angle de la politique de la paix et de la politique sécuritaire cela est inadmissible. Avec le Message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020, le Conseil fédéral a défini le principe selon lequel la moitié au moins de la CI doit se déployer dans des contextes fragiles et par là contribuer à la réduction de la violence, à l'accroissement de la sécurité humaine et ainsi au renforcement des structures démocratiques, de l'État de droit et des droits humains dans les régions en crise. Voilà qui constitue une politique sécuritaire beaucoup plus efficace que celle qui consiste à détourner des milliards supplémentaires dans l'acquisition d'avions de combat. Pour le PS, il est dès lors clair que l'on a besoin d'une réaffectation massive des dépenses de l'armée en faveur de la coopération internationale dans les contextes fragiles et que les éventuels nouveaux avions de combat doivent en outre impérativement être financés à partir du budget en cours. D'autres augmentations des dépenses de l'armée ne pourraient en aucun cas être acceptées.

5.4 Pas de politique industrielle par l'intermédiaire de l'acquisition d'armement : dispendieuse et inefficace

Le groupe d'étude du DDPS qui planche sur l'acquisition de nouveaux avions de combat recommande d'accepter 10 % de surcoûts, dans la mesure où l'on peut lier des affaires

compensatoires (offset) à l'acquisition de nouveaux avions de combat. Pour un montant d'acquisition de, disons, 2 milliards, c'est la somme colossale de 200 millions de francs provenant de nos impôts qui serait investie dans un programme aléatoire de politique industrielle. « Aléatoire » parce que le fournisseur étranger de l'avion de combat a toute latitude pour décider avec qui il coopère. Cela comporte un risque élevé de maintien onéreux des structures existantes et permet à peine que l'on se concentre sur des champs d'innovation et de technologie porteurs d'espoir et compétitifs.

Après les mauvaises expériences des coûteux et inefficaces programmes offset, le PS demande que l'on renonce aux opérations de contrepartie dans le cadre des acquisitions d'armement.

5.5 Renforcer la protection contre le bruit

Les mesures esquissées en vue de la préservation (du ménagement) des actuels F/A-18 et de la prolongation de leur durée d'utilisation auraient l'agréable effet collatéral de réduire le bruit insupportable des avions de combat, en particulier à Emmen et à Meiringen. Le DDPS prévoit de continuer de procéder chaque année à quelque 22 000 mouvements de jet de combat. Ce nombre peut et doit être revu à la baisse. Les régions touristiques surexposées au bruit le réclament depuis longtemps. Les planifications actuelles sont démesurées et ne sont pas nécessaires du point de vue de la politique sécuritaire. Concrètement, à partir de 2018, le DDPS prévoit le nombre de mouvements de jets de combat suivant pour chacune des zones concernées :

- Emmen : environ 5000 mouvements (principalement F-5)
- Meiringen : environ 5000 mouvements (principalement F/A-18)
- Payerne : environ 11 000 mouvements (principalement F/A-18)
- Étranger : 1 000 à 2 000 mouvements (principalement F/A-18)

En se prononçant en faveur de l'initiative populaire de Franz Weber intitulée « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques », les communes situées dans les alentours de l'aérodrome militaire de Meiringen ont clairement exprimé ceci : dans les régions concernées, une majorité de la population donne la priorité à la protection de l'environnement et souhaite assurer les places de travail en renforçant le secteur touristique et en réduisant le bruit des jets de combat.

Le bruit insupportable des jets de combat n'est considéré comme tolérable que pour une simple (et mauvaise) raison : l'annexe 8 de l'actuelle ordonnance sur la protection contre le bruit manipule à la baisse les valeurs limites d'exposition au bruit des aérodromes militaires en usant de subterfuges inadmissibles. Ce ne sont pas les pics de décibels réels qui décident si l'homme et l'environnement sont protégés contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, mais des valeurs moyennes manipulées à la baisse sur une période de 6 mois.

Le PS demande que l'on fixe enfin, pour les aérodromes militaires également, des valeurs limites absolues d'exposition aux pics de décibels, comme cela est, par exemple, d'usage depuis longtemps pour l'évaluation du bruit des hélicoptères.

5.6 Pour un nouveau concept de stationnement

Pour des forces aériennes de 20 à 30 avions de combat ultraperformants et quelques avions de chasse nettement moins bruyants F-5 Tiger ou similaires, nous n'avons pas besoin de trois aérodromes militaires à équipement intégral à Payerne, à Emmen et à Meiringen. Plutôt, nous pouvons sans perte de sécurité fermer, après celui de Sion, un autre aérodrome militaire – de préférence celui de Meiringen. Afin que cette région périphérique puisse toutefois proposer des places de travail industrielles et techniques de haute valeur, le PS exhorte les communes à esquisser dès aujourd'hui, en collaboration avec le canton de Berne, des plans novateurs pour une réorientation.

A-1d: Julia Baumgartner, Ronja Jansen, Brice Touilloux, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engeloeh, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Lewin Lempert: Umformulierung erster Satz 5.6

Für eine Luftwaffe von ~~20 bis 30 Höchstleistungs-~~ 8 bis 12 Kampfflugzeugen ~~und einigen deutlich weniger lärmintensiven Jagdflugzeugen F-5 Tiger oder ähnlich~~ braucht es nicht drei voll ausgestattete Militärflugplätze in Payerne, Emmen und Meiringen.

***Begründung zu A-1a bis A-1d:** Die im Papier vorgeschlagene Grösse der Luftwaffe ist erstens widersprüchlich (einmal heisst es 4 Staffeln à 5 Jets, einmal 20 – 30), zweitens fusst sie auf einem unlogischen Szenario und führt drittens den nicht verständlichen Begriff einer "robusten Luftpolizei" ein. Es ist nicht nachvollziehbar, wie sich die SP in Zeiten des Spardruckes für eine Beschaffung von bis zu 30 Kampffjets aussprechen kann. Eine solche Beschaffung würde wohl mit der Einberechnung der Lebensdauer der Jets weit über 10 Milliarden Franken kosten. Dies ist nicht verhältnismässig. Die Widersprüchlichkeit bei der Anzahl der Jets offenbart zudem das nicht ausgereifte Szenario, auf dem das Konzept "robuste Luftpolizei" fusst.*

Bei einer überteuerten Kampffjet-Beschaffung ist damit zu rechnen, dass in anderen Bereichen wie der Gesundheit oder der Bildung gespart werden muss. Für die SP Schweiz sollte dies nicht tolerierbar sein.

Nach dem Nutzungsende der bestehenden F/A-18-Flotte (welche aber noch massiv verlängert werden kann) muss ein Ersatz für diese Jets in Angriff genommen werden, um einen verstärkten Luftpolizeidienst inklusive Konferenzschutz aufrecht erhalten zu können. Dafür wären jedoch 8 Kampffjets gemäss Bundesrat ausreichend¹⁰. Um das Training gewährleisten zu können und über eine strategische Re-

¹⁰ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20134099>

serve zu verfügen, können zusätzlich noch vier Kampffjets eingerechnet werden. Die SP Schweiz steht also ein für eine Luftwaffengrösse von 8 bis maximal 12 Jets.

Proposition du Comité directeur : rejet des requêtes A-1a à A-1c et acceptation modifiée de la requête A-1d dans le sens que, en toute logique, le nombre d'avions ne sera pas cité dans le présent document.

Motif : Les amendements A-1a à A-1d reposent toutes sur la même idée maîtresse : les auteurs de la requête partent du principe que la Suisse n'a pas besoin d'une police aérienne solide. Plutôt, elle pourrait se contenter de l'équipement très limité d'une police aérienne opérant uniquement dans le contexte des événements quotidiens.

Le Comité directeur tient au concept de « police aérienne solide ». Il donne toutefois raison aux auteurs de la requête lorsqu'ils avancent que le fait de parler en ce moment de « 20 à 30 avions de combat » revient à faire fausse route. Le Comité directeur accepte par conséquent la requête A-1d moyennant une modification et propose que l'on renonce à articuler un nombre précis d'appareils. Cela pour les raisons suivantes :

1. Au stade actuel du débat, il n'y a aucun sens à avancer un nombre précis d'avions de combat. Car si la Suisse dit – comme cela est demandé par le PS dans le présent papier – NON à l'acquisition de nouveaux avions de combat au cours de la prochaine décennie et se limite à une prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18 en service, on peut imaginer qu'un jour apparaîtront de nouvelles options qui sont encore inconnues aujourd'hui.
2. Le nombre d'avions de combat dépend dans une mesure décisive du type choisi. Si la Suisse décidait par exemple de remplacer le F/A-18 par des Gripen C/D « d'occasion », qu'il est à présent possible d'acquérir à un prix très avantageux, alors elle aurait peut-être besoin d'un nombre d'unités un peu plus élevé que si elle achetait, au milieu des années 2030, un avion ultraperformant récemment mis au point.
3. Il faut prendre pour base un scénario plausible, parce que nous parlons de périodes très longues : Si la prolongation de la durée d'utilisation demandée par le PS passe la rampe, la Suisse n'aura besoin d'un nouvel avion de combat qu'à la fin des années 2030, un appareil qui pourrait à son tour être en service pendant environ 40 ans. Nul ne sait à quoi ressemblera le monde dans les 2060 et 2070.

4. Qui renonce à envisager un scénario plausible remet *de facto* l'espace aérien suisse entre les mains de l'OTAN : aujourd'hui déjà, l'OTAN garantit la sécurité de l'espace aérien européen aussi pour la Suisse. Si la Suisse ne disposait plus que de forces aériennes minimales, l'OTAN garantirait *de facto* la sécurité aussi dans l'espace aérien suisse. Cela est illustré par l'exemple d'une dizaine d'États européens qui ont déjà opté pour cette possibilité-là (voir tableau en annexe). Le Comité directeur reconnaît que cela pourrait constituer une option tout à fait envisageable pour la Suisse. Mais il faudrait alors que cela soit exprimé ouvertement et soit le résultat d'un débat politique – qui en Suisse n'a même pas encore commencé.
5. C'est notamment en cas de tensions accrues en Europe et dans les régions limitrophes que l'OTAN utilisera l'espace aérien suisse pour les survols, si la Suisse n'est pas équipée pour un scénario « plausible » et qu'elle n'assure pas elle-même sa souveraineté sur son espace aérien. Aujourd'hui, la Suisse est en mesure de faire respecter ses interdictions de survol, et c'est ce qu'elle fait. Avec des forces aériennes miniatures (au sens de la requête), il deviendrait nettement plus difficile de jouir d'une crédibilité suffisante à l'heure d'insister pour obtenir des interdictions de survol. Ici, nous ne parlons pas d'une guerre étendue, mais de scénarios dans lesquels le contexte européen est secoué par des tensions accrues et des interventions militaires.
6. Nous devons aussi être équipés pour les cas d'accumulation d'événements quotidiens. Si la Suisse bloque l'espace aérien au-dessus d'une conférence internationale pendant quelques semaines et si, au cours de cette période, plusieurs événements surviennent simultanément – avions de transport avec transpondeur éteint, avion de sport un peu « foldingue », problèmes de maintenance pour plusieurs avions de combat –, les Forces aériennes suisses auront alors depuis bien longtemps dépassé leurs limites.

Proposition du Comité directeur : accepter le concept de forces aériennes

Annexe : aperçu de la prévention en matière de sécurité dans l'espace aérien en Europe

Un coup d'œil sur la prévention en matière de sécurité dans l'espace aérien en Europe montre que la Suisse, avec ses 20 à 30 avions de combat F/A-18, bénéficie déjà d'une dotation en forces aériennes supérieure à la moyenne européenne. Car les F/A-18 seront, même après des décennies, beaucoup plus compétitifs que le matériel que beaucoup d'États européens utilisent encore. Il convient en outre de noter que douze États, en Europe, ne possèdent pas le moindre avion de combat et que six autres États n'en possèdent qu'entre sept et seize, par ailleurs souvent avec une technologie peu efficace. Ainsi, la Bulgarie utilise ses 16 MiG-29 depuis 1989. Certains États n'ont par ailleurs pas acheté leurs avions de combat, mais les ont pris en leasing. Tel est le cas de la Slovaquie et de la Hongrie, avec leurs 12 et 13 Gripen respectivement (voir tableau).

Nombre d'avions de combat dans les forces aériennes, 2016

Turquie	333	Norvège	57	Albanie	0
France	297	Danemark	44	Estonie	0
Italie	252	Tchéquie	39	Irlande	0
Grèce	239	Roumanie	32	Islande	0
Royaume-Uni	218	Portugal	30	Lettonie	0
Allemagne	209	Serbie	24	Lituanie	0
Espagne	164	Bulgarie	16	Luxembourg	0
Pologne	98	Autriche	15	Malte	0
Suède	97	Hongrie	13	Macédoine	0
Suisse*)	83	Slovaquie	12	Monténégro	0
Pays-Bas	63	Croatie	9	Slovénie	0
Finlande	62	Bosnie-Herzégovine	7	Chypre	0
Belgique	59				

Source: IISS, The Military Balance 2017.

*) 30 F/A-18 plus 53 F-5 Tiger. À la fin de 2016, 26 F-5 Tiger étaient encore utilisés, le reste constituait la réserve.

Les États qui ne possèdent pas d'avions de combat (tableau ci-dessous) garantissent la sécurité de leur espace aérien partiellement avec des avions de surveillance et des hélicoptères polyvalents très peu coûteux – comme l'Irlande et la Macédoine – ou achètent la sécurité de leur espace aérien (également à titre peu onéreux) auprès de l'OTAN, par exemple les trois États baltes ou l'Islande. Les Forces aériennes slovènes se composent de neuf avions d'entraînement PC-9, légers mais aptes au combat, de production suisse (société Pilatus Stans). Ils sont armés de mitrailleuses, de bombes, de réservoirs supplémentaires et de roquettes et assument au quotidien des tâches de police de l'air. Des PC-9 armés de la sorte peuvent par exemple forcer à atterrir des avions civils qui auraient pénétré dans l'espace aérien slovène sans y être autorisés.

Surveillance de l'espace aérien dans les pays sans avions de combat, 2016

Albanie	0 avion de combat, 4 hélicoptères de taille moyenne et 22 hélicoptères légers
Chypre	0 avion de combat, 11 hélicoptères de combat air-sol, 7 hélicoptères polyvalents
Estonie	0 avion de combat, l'OTAN assume les tâches de police de l'air
Irlande	0 avion de combat, 7 avions d'entraînement aptes au combat (PC-9M), 6 hélicoptères polyvalents
Islande	0 avion de combat, l'OTAN assume les tâches de police de l'air
Lettonie	0 avion de combat, l'OTAN assume les tâches de police de l'air
Lituanie	0 avion de combat, l'OTAN assume les tâches de police de l'air
Luxembourg	0 avion de combat, loue un avion de surveillance et le met à la disposition de l'UE
Malte	0 avion de combat, 4 avions de surveillance légers, 6 hélicoptères polyvalents
Macédoine	0 avion de combat, 4 hélicoptères de combat, 6 hélicoptères polyvalents, roquettes sol-air
Monténégro	0 avion de combat, 13 hélicoptères polyvalents
Slovénie	0 avion de combat, 9 avions d'entraînement aptes au combat (PC-9M)

Source: IISS, The Military Balance 2017.

Avec 30 avions de combat F/A-18 et plus de 50 avions de combat F-5 Tiger, les actuelles Forces aériennes de la Suisse sont, en comparaison internationale, totalement surdimensionnées. Pour la réalisation des mandats (esquissés plus haut) confiés aux Forces aériennes suisses, un remplacement partiel des Tiger n'est pas nécessaire. Cette vision des choses l'a aussi emporté dans le cadre de la votation populaire du 18 mai 2014. 53.4% des votants ont rejeté l'acquisition de Gripen suédois au titre de remplacement partiel des Tiger.

Dans les statistiques actuelles, l'institut londonien IISS recense – en sus des 30 avions de combat F/A-18 – 53 Tiger, dont toutefois seulement 26 étaient encore utilisés au 21 novembre 2016. Si l'on inclut les Tiger, la Suisse fait partie du top ten en Europe : seules neuf autres forces aériennes en Europe possèdent plus d'avions de combat que la Suisse. C'est encore et toujours un scénario du style « Nous seuls contre le reste du monde » qui se cache là-dedans. Cela n'a (plus) aucun sens.

Dans le scénario « Nous apportons notre (juste) contribution » esquissé par le PS ci-dessus, le mandat de police de l'air (incontournable) et, donc, la sécurité dans l'espace aérien suisse sont garantis dans tous les scénarios possibles avec une flotte d'environ 20 à 30 avions de combat ultraperformants de la même catégorie qu'un F/A-18C/D ou Gripen E. En fonction du choix du type d'avion, la performance et les coûts varient considérablement. Raison pour laquelle il n'y aurait aucun sens à vouloir fixer, aujourd'hui déjà, un nombre définitif d'unités.

POINT 5 DE L'ORDRE DE JOUR

100 ANS ET TOUJOURS AUSSI PRÉSENTES

MANIFESTE POUR UN SOCIALISME PLEINEMENT FÉMINISTE

Le papier de position des Femmes* socialistes suisses « Manifeste pour un socialisme pleinement féministe » est téléchargeable de manière séparée et disponible sur le lien suivant :

<http://www.sp-ps.ch/fr/parti/organisation/assemblee-des-delegue-e-s/olten>

POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE : PRÉPARER L'AVÈNEMENT D'UNE DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE, DANS LE RESPECT DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA SOLIDARITÉ

PLAN D'ACTION SUITE AU MANDAT DONNÉ PAR LE CONGRÈS DES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2016

Avant-propos / contexte

Avant-propos de Barbara Gysi, vice-présidente du PS Suisse et présidente du groupe de travail « démocratie économique »

Lieu d'un âpre débat, le Congrès de Thoune du mois de décembre 2016 a confirmé l'importance du papier de position consacré au thème de la démocratie économique. La démocratisation de l'économie est une exigence centrale de notre politique socialiste. Fort de ses 25 exigences, le papier de position est un catalogue solidement ficelé. Il s'agissait ensuite de dégager et de hiérarchiser des mesures et des actions. Le groupe de travail « démocratie économique » a mis au point le plan d'action en plusieurs étapes. Ce faisant, il a fallu fixer des priorités, car nos ressources sont insuffisantes pour nous permettre de nous engager avec toute la vigueur nécessaire en faveur de la mise en œuvre simultanée de toutes les exigences. Le présent plan d'action concentre à présent, pour une période d'environ quatre ans, des actions et des projets suivant les trois axes suivants : « entrepreneuriat social et coopératisme », « cogestion » et « service public et *commons* ». Un meeting sur la cogestion est déjà programmé les 8 et 9 mars 2018. En collaboration avec les syndicats, il s'agira à cette occasion de soumettre à discussion et de préciser, en se fondant sur les expériences pratiques des pays voisins, les éléments clés d'un modèle de cogestion suisse.

Différentes activités ont déjà jalonné l'année en cours. En février 2017 s'est tenu à Bâle le congrès *Reclaim Democracy*, qui a connu une belle fréquentation et rencontré un large écho. Ce congrès a été mis sur pied par le Réseau de réflexion (« *Denknetz* »), en collaboration avec de nombreuses autres organisations. Quelque 1800 personnes engagées de toutes les tranches d'âge et issues des horizons les plus divers ont débattu des formes que devrait revêtir une démocratie forte et durable. Il est désormais clair que la démocratisation de l'économie est un élément tout à fait essentiel d'un tel projet. Certains enseignements et inputs du congrès ont été intégrés au plan d'action.

Le PS Suisse a mis au point un module de formation sur le thème de la démocratie économique. Depuis le printemps 2017, des manifestations sont organisées dans les sections. Elles ont suscité un vif intérêt (depuis l'été, le module de formation est aussi disponible en français). En plus de jeter un regard rétrospectif sur l'histoire de la démocratie écono-

mique, il s'agit avant tout de s'intéresser à l'actualité des exigences posées par la démocratie économique.

Parallèlement aux travaux du groupe de travail « démocratie économique », le PS Suisse est en train d'élaborer un nouveau concept économique global qui sera porté à la connaissance du public en 2018. Du point de vue du contenu, la démocratie économique viendra alimenter les différents chapitres en tant que thème transversal – et comme perspective sous-jacente à la politique socialiste. Du point de vue des ressources humaines, le groupe de travail « démocratie économique » est représenté dans le groupe de pilotage du concept économique.

Dix ans après la crise financière de 2007, il est encore tout à fait évident que nous avons besoin, en Suisse, en Europe et à l'échelle mondiale, d'une autre économie : une économie démocratique, écologique et solidaire. L'écart entre les pauvres et les riches ne cesse de se creuser, des réponses appropriées au changement climatique se font également attendre, tout comme des solutions à long terme (sans parler du tout des solutions à court terme), solidaires et équitables pour le « traitement » des millions d'êtres humains qui sont en fuite de par le monde. Mais à une plus petite échelle également, en matière de chômage, de burnout ou de travail dénué de sens et précarisé en Suisse et ailleurs, il apparaît que le capitalisme global crée plus de problèmes qu'il n'est en mesure d'en résoudre. La démocratisation de l'économie est notre programme pour changer cela. Et le présent plan d'action est une petite mais importante contribution à ce processus de mutation censé déboucher sur des transformations.

Contenu / vue d'ensemble

Axe 1 : entrepreneuriat social et coopératisme

- Action 1 : article d'encouragement, y compris moyens de financement à long terme en faveur de l'entrepreneuriat social
- Action 2 : renforcement de l'entrepreneuriat social
- Action 3 : renforcement du coopératisme

Axe 2 : cogestion (gestion paritaire)

- Action 1 : extension des droits de participation et de cogestion en Suisse
- Action 2 : promotion et extension et/ou mise en œuvre des possibilités existantes pour la cogestion au sein des caisses de pension
- Action 3 : promotion de la cogestion dans les entreprises proches de l'État et dans l'administration publique au moyen d'un concept de conseil d'éthique

Axe 3 : service public et *commons*

- Action 1 : promotion d'initiatives locales et régionales en faveur des *commons*
- Action 2 : démocratisation du savoir médical et des institutions de *care* et promotion des organes de santé communautaires (*GemeinschaftsGesundheitscommons* (GGC))
- Action 3 : démocratisation des grandes plateformes Internet par des lois et des engagements formels, et organisation sous forme de coopératives et de *digital commons*

Axe 1 : entrepreneuriat social et coopératisme

Une économie démocratique, écologique et solidaire n'est pas une vague et lointaine utopie : elle est une réalité aujourd'hui déjà – p. ex. sous le concept de l'entrepreneuriat social ou encore dans les entreprises organisées en coopératives. L'objectif du PS Suisse est de créer des conditions-cadres permettant à des activités économiques de ce genre de passer du statut de cas particulier à celui de cas normal.

Le point de départ de modifications concrètes est marqué tant par le financement des entreprises à long terme et par la sensibilisation et le soutien public actif en faveur d'un modèle économique social et écologique que par des amendements légaux. Les actions qui s'articulent autour de l'axe 1 incluent a) des moyens de financement à long terme et des critères d'encouragement efficaces, b) le renforcement de l'entrepreneuriat social par un cadre juridique adapté, des mesures de formation et une mise en réseau ainsi que c) la promotion – d'une grande visibilité pour le public – du coopératisme et des adaptations légales en vue de l'accroissement de l'attractivité des entreprises coopératives.

Action 1 (objectif)	Article d'encouragement, y compris moyens de financement à long terme en faveur de l'entrepreneuriat social
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Conjointement avec des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire de la Suisse, il faut élaborer un modèle commun d'article d'encouragement (critères d'encouragement, financement, etc.) qui puisse trouver une concrétisation au niveau national et/ou cantonal. Possibilité : mettre à profit un meeting pour soumettre un tel modèle à discussion et attirer l'attention du public • Donner suite à un article d'encouragement (y compris fonds) par voie parlementaire et en faisant de celui-ci un éventuel projet d'initiative d'une large coalition en faveur de l'« entrepreneuriat social »
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • PME progressistes de différentes branches • Associations (p. ex. Après-GE) • Initiatives de la société civile • Partis cantonaux • Cantons
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Meeting en 2019 • Lancement d'un éventuel projet d'initiative au niveau national à partir de 2020

Action 2 (objectif)	Renforcement de l'entrepreneuriat social
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Une forme juridique « efficace » de l'entrepreneuriat social pour la Suisse : adaptation des formes juridiques existantes (p. ex. coopérative) et/ou établissement d'une nouvelle forme juridique (p. ex. <i>benefit corporation</i>) • Matériel de formation et documentation : vidéos didactiques (p. ex. « Comment crée-t-on une coopérative ? », « Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? »), traduction et mise à disposition de contenus disponibles à l'échelle internationale (études, articles, etc.), recherches bibliographiques périodiques • Stimuler et soutenir la création de chambres de commerce/d'associations de l'économie sociale et solidaire (SSÖ/ESS) au niveau cantonal et/ou national (y compris participation de membres du PS au sein de ces organisations) • Présentation au public d'activités et de projets actuels : flyers du PS citant une sélection d'associations, d'entreprises, etc. • Rôle d'intermédiaire dans l'établissement de contacts nationaux et internationaux pour les personnes intéressées par la création de telles entités • Les entreprises de la <i>social economy</i> se voient offrir des possibilités de publicité gratuites dans les organisations du service public (p. ex. CFF ou La Poste) qui proposent des surfaces publicitaires • Élaboration de motions types, pour le niveau cantonal et/ou communal, destinées à la promotion ou/et à l'institutionnalisation de projets concrets (termes clés : passation de marchés publics, « économie du bien commun »)
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • À l'échelle nationale et internationale : avec les marques, les initiatives, les entreprises, les mouvements et les spécialistes (pratique et science) sélectionnés • Cantons, communes • Sections / partis cantonaux
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • En continu, avec établissement bisannuel du bilan

Action 3 (objectif)	Renforcement du coopératisme
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du PS Suisse à un <i>event</i> annuel dans le cadre de la Journée internationale des coopératives, chaque fois le premier samedi de juillet • Recherche d'améliorations à apporter au droit de la société coopérative (objectif : faciliter la fondation de telles entités et favoriser la participation démocratique) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire le nombre des membres de fondation de sept à quatre, afin de rendre la fondation de coopératives plus attrayante pour les <i>startup</i> ○ Le droit fédéral doit garantir l'organisation d'élections libres pour l'assemblée des délégué-e-s ○ Les groupes coopératifs existants sont démocratisés dans le cadre de campagnes bénéficiant d'une grande visibilité, de façon à ce que leur conception leur garantisse une plus grande proximité avec la population, soit davantage axée sur les besoins et l'intérêt général et ait une orientation éco-sociale plus marquée ○ Les sociétaires et/ou les collaborateurs de sociétés de capitaux peuvent transformer leur entreprise plus facilement en une coopérative ○ Les entreprises menacées de faillite doivent pouvoir être transformées plus facilement en coopératives
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises coopératives progressistes de la Suisse • Médias/relations publiques • Protection des consommateurs • Association SORGIM • Syndicats • Membres des coopératives • Science • Institut für Unternehmensrecht Luzern (Arbeitsgemeinschaft Genossenschaftswissenschaftlicher Institute e.V. (AGI))
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs annuels de mise en œuvre, en continu

Axe 2 : cogestion (gestion paritaire)

La cogestion est une exigence clé de la démocratie économique. En matière de participation dans l'entreprise et, de façon encore plus marquée, en ce qui concerne la cogestion au niveau de l'entreprise, la Suisse est à la traîne par rapport à l'évolution observée dans d'autres pays d'Europe. Depuis l'introduction de la « modeste » Loi sur la participation, en 1993, il n'y a plus eu beaucoup de mouvement, ni au niveau légal ni dans les CCT. Les droits des commissions du personnel sont limités, leur marge de manœuvre est petite. La protection juridique des représentants du personnel et des délégué-e-s syndicaux est sous-développée, ce qui, de surcroît, affaiblit les représentations des salarié-e-s. Mais il manque aussi, avant tout, une représentation des salarié-e-s à la tête des entreprises, là où sont prises les décisions stratégiques lourdes de conséquences. Et ce manque est indiscutable. Tout le contraire de ce qui se passe en Allemagne, par exemple, où la cogestion des équipes composant le personnel au sein du conseil de surveillance est réglementée par la loi et va parfois jusqu'à atteindre la parité.

Le PS Suisse poursuit l'objectif d'étendre en Suisse la participation et la cogestion au niveau de l'entreprise. Cela doit se faire en étroite collaboration avec les syndicats. Non seulement ceux-ci ont un accès direct aux salarié-e-s et une connaissance intime des réalités du travail, mais, également, ce sont les conventions collectives de travail négociées par les syndicats qui aujourd'hui, en Suisse, codifient et garantissent les meilleures possibilités de participation dans l'entreprise – évidemment : en sus des statuts (et articles comparables) des différentes entreprises progressistes de l'économie sociale et solidaire. Un modèle de cogestion pour la Suisse doit tout d'abord aider les salarié-e-s à avoir plus d'influence sur « leurs » entreprises. Dans une vision à plus long terme, il faut toutefois aussi s'aménager des possibilités d'impliquer dans les réflexions d'autres acteurs concernés, comme les client-e-s, l'État (en tant que représentant de l'intérêt général) ou des avocats spécialistes du droit de l'environnement.

Une importance particulière doit être accordée aux exigences en matière de démocratie économique, aussi dans le cas des caisses de pension. Les caisses de pension n'endossent pas une responsabilité à l'égard de leurs seuls assuré-e-s. En tant qu'investisseurs institutionnels à la tête de fortunes de plusieurs milliards, elles doivent aussi être investies d'une grande responsabilité à l'égard de toute la société. Le PS s'engage pour que les caisses de pension pratiquent une politique de placement éthique. Les représentations du personnel dans les conseils de fondation à composition paritaire ont la possibilité de faire en sorte que l'on oriente les stratégies de placement des caisses de pension dans le sens d'une plus grande durabilité sociale et écologique. Pour cela, il faut d'une part une « politique en matière de personnel » appropriée (p. ex. pas prioritairement des cadres du côté des employés), d'autre part une bonne formation, qui va au-delà de questions purement « techniques » (taux de conversion, etc.) et favorise la prise de conscience de besoins sociétaux plus larges et des possibilités d'action correspondantes des caisses de pension.

Dans les entreprises proches de la Confédération (terme clé : service public) et l'administration publique, il devient finalement possible, via le modèle d'un « conseil d'éthique », de développer une structure de gouvernance démocratique et pérenne revêtant un caractère de modèle aussi pour ce que l'on appelle l'« économie privée ».

Action 1 (objectif)	Extension des droits de participation et de cogestion en Suisse
Mesure(s)	<p>Transformation du statu quo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un modèle de cogestion complet (participation dans l'entreprise, participation aux décisions de l'entreprise, participations financières octroyées aux collaborateurs) pour la Suisse <p>Améliorations à l'intérieur du statu quo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier le besoin d'optimisation dans le cadre de la Loi sur la participation et formuler, en étroite collaboration avec les syndicats, des exigences en vue de l'amélioration de la participation dans l'entreprise • Extension de la protection des délégué-e-s syndicaux • Améliorer le statut juridique des représentant-e-s suisses dans les comités d'entreprise européens • Comblent les écarts par rapport à la législation européenne, notamment (aussi) en ce qui concerne la Europäische Aktiengesellschaft (SE) et la participation connexe aux décisions de l'entreprise
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats • Science
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Meeting au printemps 2018 • Lancement du processus politique d'ici à 2020

Action 2 (objectif)	Promotion et extension et/ou mise en œuvre des possibilités existantes pour la cogestion au sein des caisses de pension
Mesure(s)	<p>Promouvoir une politique de placement éthique au sein des caisses de pension</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre type adressée aux caisses de pension et travail de relations publiques, avec les exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas d'investissements dans les vecteurs énergétiques fossiles ○ Pas d'investissements dans les entreprises qui violent les droits de l'Homme ou le droit international ○ Pas d'investissements dans les producteurs de matériel de guerre • Coopération avec les organisations de défense des droits de l'Homme, Klima-Allianz, GSsA • Motions types pour les parlements communaux et cantonaux, afin d'obliger les caisses de pension en mains des pouvoirs publics à pratiquer une politique de placement éthique <p>Promouvoir et soutenir les représentations du personnel dans les instances des caisses de pension</p> <ul style="list-style-type: none"> • Workshop(s) sur le droit d'avoir voix au chapitre/la démocratisation/la démocratie économique – ces workshops sont organisés pour les représentant-e-s du personnel dans les instances des caisses de pension (des groupes cibles possibles seraient notamment celui des représentant-e-s des caisses communales et cantonales et, en particulier, celui des membres du PS)
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des caisses de pension • Syndicats
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Action par lettre en 2018 • « Module de formation » 2018/2019

Action 3 (objectif)	Promotion de la cogestion dans les entreprises proches de l'État et l'administration publique au moyen d'un concept de « conseil d'éthique »
Mesure(s)	<p>Élaboration d'un concept sur le thème du « conseil d'éthique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de trouver une réponse aux questions figurant ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles sont les compétences d'un conseil d'éthique ? ○ Comment un conseil d'éthique peut-il influencer sur les décisions stratégiques ? ○ Comment un conseil d'éthique est-il organisé et comment doit-il être intégré dans les structures existantes ? ○ Qui peut être délégué-e/élu-e pour entrer dans un conseil d'éthique (collaborateurs, consommateurs, représentations étatiques, ONG) ? ○ Comment les représentant-e-s sont-ils/elles élu-e-s au sein d'un conseil d'éthique ? • Promouvoir et exiger la capacité de s'imposer des conseils d'éthique au niveau national, cantonal et communal dans les entreprises proches de l'État et l'administration publique, et renforcer ainsi la cogestion et la focalisation sur les principes solidaires et écologiques (p. ex. via des interventions à tous les niveaux politiques)
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • PS • Science
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici au printemps 2018 : travail de conception portant sur le conseil d'éthique • À partir du printemps 2018 : promotion des conseils d'éthique

Axe 3 : service public et *commons*

Le service public et les *commons*, autrement dit les biens communs, doivent rendre possibles la participation et la cogestion des personnes concernées – voire de l'ensemble de la population – à et dans l'économie. C'est ce principe fondamental de démocratie économique que le PS souhaite approfondir et développer. Nous continuons donc de nous engager avec un dévouement entier pour la défense du service public contre les plans de privatisation et de libéralisation de la droite. Par ailleurs, nous nous engageons aussi pour des améliorations et une plus grande démocratisation du service public – de même que pour une extension ciblée de ce principe porteur d'avenir. Par l'intermédiaire d'initiatives locales, il faut en outre mettre en place, promouvoir et interconnecter des *commons*. Une propriété commune, partagée, renforce les structures de la démocratie économique.

La santé et l'accès aux offres de santé sont un droit fondamental dont doivent bénéficier tous les êtres humains. Le domaine de la santé est toutefois lui aussi toujours davantage aspiré dans le carcan de la logique du profit et de la valorisation. Les coûts du système public de santé ne cessent d'augmenter. L'une des raisons principales à cela réside dans les entreprises tournées vers le profit qui gagnent de l'argent grâce à ce système (médicaments, appareils, assurances, etc.). Un système de santé axé sur les profits – qu'il soit public ou privé – engrange des bénéfices lorsque les gens sont malades. De plus, l'État se concentre sur l'efficacité et les restrictions budgétaires (compression des dépenses) pour maintenir les coûts à un bas niveau, ce qui produit à son tour des effets négatifs sur les patient-e-s et/ou les citoyen-ne-s*. Il est par conséquent nécessaire que nous accordions une attention particulière à ce champ sociétal et que nous développions des alternatives. Le PS s'engage pour que le système de santé soit organisé sous forme de *commons*. Ainsi, on placerait au centre des préoccupations non les maladies individuelles, mais la santé et les causes socio-écologiques systémiques. La santé est ici comprise non comme un phénomène individuel, mais en tant que composante inhérente à la « bonne qualité de vie » de l'ensemble d'une société.

Les grandes plateformes Internet, comme Google, Facebook ou booking.com, assument des tâches qui par le passé faisaient partie des missions clés du service public et des coopératives, p. ex. annuaires téléphoniques, courrier, cartes, bibliothèques ou places de marché. Parce que les nouveaux services Internet sont souvent très pratiques et supposément gratuits, il est à ce jour admis dans une large mesure qu'en l'absence de tout contrôle démocratique, cette situation débouche sur de gigantesques concentrations du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de groupes Internet (l'économie d'Internet suit la logique du „*the winner takes it all*” et a de ce fait une tendance au monopole). Avec leur pouvoir de marché, ces groupes exercent une influence fondamentale sur les moyens financiers, les collectes de données, les conditions de concurrence, les rapports de travail, etc., à l'échelle mondiale. Le PS poursuit donc l'objectif d'élaborer des réglementations conformes à l'idée du service public ou des *commons* pour l'Internet et de les faire respecter – si possible de façon coordonnée à l'échelle internationale.

Action 1 (objectif)	<p>Promotion d'initiatives locales et régionales en faveur des <i>commons</i>. Concrètement, le PS promeut des initiatives dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de « magasins gratuits » communaux • Mise en place de « bibliothèques de prêt » communales • Mise en place de <i>food commons</i> régionaux • Promotion d'associations de lotissement et de quartier coopératives
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Le PS met au point du matériel pédagogique et didactique et encourage l'acquisition de connaissances dans les sections • Le PS élabore des motions types pour les parlements locaux, afin de soutenir la création d'initiatives locales de ce genre • Le PS met en connexion les associations intéressées et les initiatives • Le PS organise un meeting ad hoc
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des consommateurs • Associations de quartier • Pro Senectute • Sections du PS
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2021

Action 2 (objectif)	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratisation du savoir médical et des institutions de <i>care</i> • Promotion des organes de santé communautaires (<i>GemeinschaftsGesundheitscommons</i> (GGC))
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des interventions politiques (nationales, cantonales, communales) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Création de conseils de santé / conseils de <i>care</i> (dans les communes et les institutions, les commissions de santé cantonales) ◦ Suppression du <i>numerus clausus</i> pour les études de médecine ◦ Création d'une nouvelle profession, celle du « médecin communautaire » (combinaison : médecin, pharmacien, soins, connaissances thérapeutiques (et) systémiques) ◦ Revaloriser le travail de <i>care</i> : absorber les bénéfices provenant de la prestation et de la production et ainsi mieux financer les soins et la prise en charge ◦ Développement de <i>health commons</i> open source pour la recherche consacrée à l'élaboration de médicaments répondant à la demande et bon marché • Choisir une région R et lancer un essai pilote pour les organes de santé communautaires (<i>GemeinschaftsGesundheitscommons</i> (GGC)) : lieu où le personnel soignant, les différents « médecins communautaires » et les bénévoles travaillent et traitent certains thèmes, proposent des cours et dirigent des groupes d'entraide (p. ex. pour les personnes souffrant de douleurs chroniques au dos, d'un burnout, etc.) • Brochure d'information sur la santé en tant que système de <i>commons</i>, approche globale de la santé • Module de formation
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Sections du PS • Réseau de réflexion (Denknetz) • Syndicats actifs dans le domaine de la santé • Associations professionnelles • Institutions de soins (y compris les maisons de naissance) • Plateforme « Gutes Alter » • Promotion Santé Suisse
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ans

Action 3 (objectif)	Démocratisation des grandes plateformes Internet par : <ul style="list-style-type: none"> • des lois et des engagements formels • une organisation sous forme de coopératives et de <i>digital commons</i>
Mesure(s)	Postulats / motions / pétitions / actions directes pour : <ul style="list-style-type: none"> • Accès facile et illimité à des fonctions ayant un caractère de soins de base ou des tendances monopolistiques pour toutes et tous, dans toutes les régions, à des prix et à des conditions équitables • Service de qualité, même en cas de refus de collecte de données • Neutralité du réseau (en clair : traitement non discriminatoire du trafic des données) • Séparation claire entre contenu et publicité • Règles contre les <i>fake news</i>, les <i>filter bubbles</i>, la censure, le racisme, le sexisme, le mobbing, etc. • Interfaces standard (empêcher le <i>vendor lock-in</i>) • Logiciels <i>open source</i> dans l'administration publique et les autres institutions • Initiative de recherche pour les moteurs de recherche, les réseaux, les plateformes commerciales, etc., en tant que coopératives ou <i>digital commons</i> • Renforcement de la structure d'innovation (capital-risque et capital initial, accompagnement d'investisseurs au bénéfice d'une expérience de fondateur par <i>venture capital</i>, <i>seed money</i>, <i>business angels</i>) • Soutien en faveur des plateformes démocratiques, sociales et écologiques de la <i>sharing economy</i> • Renforcement d'une compétence médias et Internet complète à tous les niveaux scolaires et de la formation
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Médias alternatifs/journalistes • Mouvement pour un réseau libre • Mouvement <i>open source</i> • Projets de <i>sharing economy</i> • Sociétés <i>startup</i> actives dans le domaine de la <i>social economy</i> • Hautes écoles spécialisées, hautes écoles, Fonds national de la recherche scientifique • Swisscom et La Poste (ont, en tant qu'entreprises de service public, un mandat politique) • Écoles (termes clés : compétences médiatiques/compétences Internet)
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ans

POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « SOULAGER LES SALAIRES, IMPOSER ÉQUITABLEMENT LE CAPITAL » (INITIATIVE 99 %)

Situation de départ

La prospérité de la Suisse repose sur le travail de millions de gens. Ce bien-être conquis de haute lutte en commun est toutefois réparti inégalement. Les riches deviennent toujours plus riches : en Suisse, le 1 % le plus riche de la population possède aujourd'hui plus de 40 % de la fortune totale. En 2003, cette classe de détenteurs de biens, la plus aisée, possédait au total 217 milliards de francs en fortune imposable. En 2013, cette somme s'élevait déjà à 485 milliards de francs, soit plus du double en dix ans à peine. Pour les plus pauvres, c'est exactement l'inverse qui s'est produit : la fortune moyenne des personnes dont les économies étaient déjà bien maigres a chuté de 2100 francs au cours de la même période.

Les fortunes des super-riches génèrent – sans travail ! – encore plus d'argent via les revenus du capital sous la forme de dividendes, de revenus locatifs, d'intérêts, etc. Ce qui restera à jamais irréalisable pour un grand nombre de petit-e-s épargnant-e-s, autrement dit la plus grande partie de la population, est pour les super-riches un jeu d'enfant : celui qui a énormément d'argent peut aussi générer des rendements très élevés.

Mais, au fait, d'où proviennent ces rendements ? Le capital ne produit rien, l'argent ne travaille pas – ce sont les hommes et les femmes qui travaillent. Le degré d'automatisation toujours croissant dans l'industrie ne change rien à cet état de fait. Les machines sont en fin de compte toujours conçues, fabriquées, installées et entretenues par les hommes et les femmes. Ce sont les générations passées qui ont dû travailler pour permettre aux super-riches d'amasser leur capital. Le travail de la génération actuelle « devient » maintenant le rendement de ces super-riches.

L'initiative 99 % veut reverser une partie de ces bénéfices à celles et à ceux qui ont travaillé pour les produire. Pour cela, les revenus du capital jusqu'à présent non imposés ou imposés seulement en partie doivent à l'avenir être pondérés avec le facteur 1.5 dans la facture fiscale – à partir d'un montant exonéré (non imposable) de 100'000 francs. Le montant exonéré doit permettre aux petit-e-s épargnant-e-s de ne pas être touché-e-s par la mesure.

Les suppléments de recettes doivent par exemple être utilisés pour payer les réductions de primes auprès des caisses-maladie – ou alléger la charge fiscale qui pèse sur les bas salaires. Cela profitera à 99 % de la population.

L'initiative 99 %...

- **... fait régner la justice !**

La caissière de la Migros, l'employé d'une compagnie d'assurances, l'enseignante ou le graphiste indépendant – toutes et tous doivent travailler pour mériter un revenu. Parallèlement, il y a un petit nombre de personnes qui n'ont pas besoin de travailler elles-mêmes pour s'assurer leur revenu, mais qui font « travailler leur argent » – par des intérêts sur les crédits, des accroissements de la valeur des biens immobiliers ou des dividendes. De nos jours, les « revenus du capital » (ainsi nommés) sont privilégiés. Par exemple, les revenus des dividendes des gros actionnaires ne sont imposés qu'à hauteur de 60 % – alors que tous les autres gens voient l'intégralité de leur revenu assujettie à l'impôt. Chaque franc de ces profits a été produit par les 99 % restants de la population. L'initiative 99% pourra mettre un terme aux privilèges dont profitent les super-riches.

- **... met plus d'argent à disposition dans le porte-monnaie !**

Ce qui en tant que revenu du capital alimente le haut, autrement dit les super-riches, manque au bas de l'échelle pour les salaires. Les suppléments de recettes de l'initiative 99 % sont utilisés pour soulager les salaires. Notamment dans le contexte actuel, où les primes de caisse-maladie explosent et où les loyers augmentent, de nombreux salarié-e-s n'ont plus assez d'argent pour vivre après le paiement de ces charges. Avec l'initiative 99 %, nous nous assurons que les personnes à faible et moyen revenu sont moins taxées et ont de nouveau plus d'argent dans leur porte-monnaie.

- **... lutte contre le dumping fiscal !**

La Suisse joue un rôle de premier plan dans la concurrence fiscale internationale et, donc, dans la course aux allègements fiscaux progressifs pour les plus riches. À cause d'une imposition toujours plus faible, il manque des recettes importantes pour le service public – la formation, la santé ou la sécurité sont mises à mal – tant en Suisse qu'à l'étranger. Le dumping fiscal suisse ne sert que les intérêts des super-riches et nuit à tous les autres. Avec l'initiative 99 %, nous mettons un frein à la ruineuse compétition du dumping fiscal et luttons par la même occasion contre les mesures de démantèlement visant les prestations étatiques.

- **... renforce la place des femmes !**

Non seulement les femmes reçoivent un salaire moins élevé, mais encore elles effectuent beaucoup plus souvent du travail non rémunéré et sont plus touchées par la pauvreté. L'initiative 99 % aide à corriger ce déséquilibre. Nous redonnons au travail – même non rémunéré – une place centrale ! Avec les recettes fiscales supplémentaires, il serait par exemple possible de soutenir les structures d'accueil collectif de jour et d'autres établissements de garde d'enfants – et ainsi de soulager sélectivement les femmes. L'initiative 99 % reconnaît ainsi la valeur du travail gigantesque accompli par les femmes.

Texte de l'initiative

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 127a Imposition des revenus du capital et des revenus du travail

¹ Les parts de revenu du capital supérieures à un montant fixé par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.

² Le surcroît de recettes résultant de l'imposition des parts de revenu du capital à hauteur de 150 % au lieu de 100 %, conformément à l'al. 1, doit être utilisé pour la réduction de la taxation des personnes dont les revenus provenant du travail sont de niveau inférieur et moyen ou pour des paiements de transfert en faveur de la sécurité sociale.

³ La loi règle les modalités.

Proposition du Comité directeur¹¹ : soutien au lancement de l'initiative « Soulager les salaires, imposer équitablement le capital ».

¹¹ Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité de deux tiers des votant-e-s.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

RÉSOLUTIONS, PROPOSITIONS ET ÉLECTIONS

R-1 PS MIGRANT-E-S SUISSE : DROITS POLITIQUES COMPLETS POUR TOU-TE-S – Y COMPRIS LES MIGRANTS

Nous, le PS Migrant-e-s, exigeons les droits politiques complets pour toute personne qui réside en Suisse. Il est inacceptable qu'un quart de la population suisse – plus de deux millions de personnes – soient actuellement privé de toute participation démocratique et exclu des élections et votations. Il s'agit du même scandale qui fit qu'en Suisse, la moitié de la population – les femmes – fut privée de droits politiques depuis la fondation de la Confédération en 1848 jusqu'en 1971.

Nous, le PS Migrant-e-s, ne pouvons-nous accommoder d'une telle injustice. Quelqu'un qui habite, travaille, paie ses impôts et cotisations sociales, et surtout qui est concerné par toutes les lois et mesures étatiques, ne doit pas être simplement écarté des droits politiques car il ou elle n'a pas de passeport suisse.

La Constitution de 1848 prévoyait déjà fermement que tout le monde est égal devant la loi en Suisse et qu'il n'y a ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de famille. Le mouvement féministe a combattu longtemps pour que ce principe soit aussi valable dans leur propre dignité et leurs propres droits. Nous, le PS Migrant-e-s, nous battons pour que ce principe d'égalité vaille pour toute citoyenne et tout citoyen – aussi celles et ceux sans passeport suisse.

Nous appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens du pays sans passeport suisse à défendre une participation complète aux droits politiques. Nous leurs demandons également d'utiliser leurs droits et de participer à la vie politique partout où cela est aujourd'hui possible, ainsi que d'étendre l'espace participatif :

- Dans la plupart des villes et communes de Suisse, il y a des commissions publiques auxquelles toute personne majeure issue de cette même ville ou commune peut prendre part, même sans passeport suisse. Il s'agit par exemple des commissions culturelles, de quartier, d'intégration, etc. Nous ne pouvons que recommander que des migrant-e-s y soient représenté-e-s de façon appropriée, et lançons un appel afin qu'ils/elles se mettent à disposition pour les rejoindre.
- À Berne, Zurich et dans d'autres villes a lieu un grand débat sur l'introduction d'une citoyenneté de ville pour tous (« Urban Citizenship »). Une carte d'identité (« City Card ») de niveau communal donne accès, pour tout le monde – aussi les sans-papiers – aux droits à la santé publique et au système éducatif et facilite le quotidien en général. Nous lançons un appel afin de prendre part à ces débats, les amener sur le devant de la scène et les concrétiser.

- Certaines villes – dont Berne et Burgdorf – ont voté des règlements de participation. Ils permettent à tout-e citoyen-ne, avec ou sans passeport suisse, de proposer leurs suggestions, critiques et idées à la ville. Avec un certain nombre de signatures, ils peuvent déposer une motion qui sera examinée, traitée par l'exécutif et amenée devant le législatif. Le PS Migrant-e-s lance un appel pour que de tels règlements soient mis en place dans d'autres villes et communes, et qu'ils soient utilisés là où ils existent déjà.
- Les étranger-ère-s ont le droit de vote au niveau cantonal et communal dans deux cantons – Jura et Neuchâtel –, mais ne peuvent cependant pas y être élu-e-s. Au niveau communal, quatre cantons – Jura, Neuchâtel, Fribourg et Vaud – laissent aux étranger-ère-s les droits de vote complets, et à Genève, ils peuvent voter et élire dans les communes, mais ne peuvent pas y être élu-e-s. Trois cantons de Suisse alémanique – Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville et les Grisons – permettent à leurs communes d'introduire le droit de vote des étrangers. Le PS Migrant-e-s lance un appel à la revendication des droits politiques complets, dans tous les cantons et communes où cela est possible.
- En même temps, le PS Migrant-e-s lance un autre appel : dans les cantons mentionnés, les droits politiques existants ne doivent pas être liés à la durée de séjour. Il n'est pas possible qu'une personne qui change de lieu de résidence perde à chaque fois ses droits politiques et doive à nouveau attendre – parfois très longtemps – une certaine durée de séjour avant de retrouver des droits politiques préalablement acquis et de pouvoir les exercer.
- Les durées de séjour cantonales enfreignent le droit des hommes à la libre circulation et doivent donc être supprimées. Quand des personnes souhaitent changer de canton de résidence, la Suisse ne respecte pas le protocole n°4 de la convention du Conseil de l'Europe de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales en prévoyant des autorisations spéciales pour les personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée ou temporaire, ainsi que pour les admissions provisoires. Selon ce dernier, de telles dispositions enfreignent le principe de libre circulation.
- Une durée de séjour minimale sur place est une condition pour la naturalisation. La durée varie canton par canton, commune par commune. Le PS Migrant-e-s exige de supprimer totalement ces délais sur le plan fédéral et de les réduire au moins au taux minimum demandé par la législation fédérale dans les cantons et communes.
- La naturalisation a toujours été et continue d'être l'étape clé pour acquérir des droits politiques complets ainsi que le droit illimité à la liberté d'établissement et de déplacement.
 - Le PS Migrant-e-s poursuit sa campagne de naturalisation entamée il y a plus d'un an et encourage toutes celles et ceux qui remplissent les conditions nécessaires à demander leur naturalisation. Le PS Migrant-e-s soutient cette étape via un réseau de conseiller-ère-s en naturalisation.

- Les conditions de naturalisation se complexifient avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2018 de la modification de la loi sur le droit de cité, concernant notamment les connaissances linguistiques et l'intégration. Le PS Migrant-e-s encourage les communes et les cantons à développer de manière significative leur offre en matière de cours de langues et de possibilités d'intégration, afin que les nouvelles exigences puissent être atteintes.

Proposition du Comité directeur : acceptation

A-1 RENATO WERNDLI : SOUTIEN À LA RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR L'INITIATIVE « OUI À L'INTERDICTION DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE ET HUMAINE – OUI AUX APPROCHES DE RECHERCHE QUI FAVORISENT LA SÉCURITÉ ET LE PROGRÈS »

Requête

Le PS Suisse soutient de son mieux le groupe auteur de l'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » dans sa récolte de signatures. Si possible, il enverra au moins une fois le formulaire de signatures à l'occasion d'un envoi ordinaire adressé aux membres. Et il mentionnera l'initiative au minimum une fois ou, encore mieux, plusieurs fois, dans la lettre d'information électronique.

Motif

En politique, les droits des animaux sont lésés. On observe de graves problèmes éthiques, notamment dans le domaine des animaux de rente et de laboratoire. Les souffrances des animaux concernés sont beaucoup plus aiguës qu'on ne le croit, car de nombreux dysfonctionnements et abus sont maintenus secrets pour des raisons économiques. Au terme de trois ans de travaux préparatoires, le comité créé spécialement pour l'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » citée plus haut a déposé le texte de l'initiative auprès de la Chancellerie fédérale. Après quelques petites modifications, l'examen préliminaire touche à sa fin. La période de récolte de signatures d'un an et demi devrait commencer prochainement. Le Comité d'initiative, indépendant de tout parti, est principalement composé de membres du Parti socialiste et des Verts. Septante-trois organisations, actives notamment dans le domaine du droit des animaux, ont à ce jour exprimé leur soutien. L'initiative se propose d'ancrer une interdiction de l'expérimentation animale et humaine dans la Constitution.

Texte provisoire¹² de l'initiative

Initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »

La Constitution¹³ est modifiée comme suit :

Art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4

² Elle [la Confédération] règle en particulier :

b. *abrogée*

³ L'expérimentation animale et l'expérimentation humaine sont interdites. L'expérimentation animale est considérée comme mauvais traitement infligé à un animal et peut être constitutive d'un crime. Ce qui précède s'applique de façon analogue à l'expérimentation animale et à l'expérimentation humaine, de même que les dispositions suivantes :

- a. une première utilisation n'est admise que si elle est dans l'intérêt global et prépondérant du sujet (animal ou humain) concerné ; elle doit en outre être prometteuse et être effectuée de manière contrôlée et prudente ;
- b. à compter de l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'expérimentation animale, le commerce, l'importation et l'exportation des produits de toutes les branches et de toute nature sont interdits si ces produits continuent de faire l'objet d'une expérimentation animale directe ou indirecte ; l'interdiction ne s'applique pas aux produits qui ne font plus l'objet d'aucune expérimentation animale directe ou indirecte ;
- c. la sécurité pour l'être humain, les animaux et l'environnement doit être assurée en tout temps ; à cet égard, la mise sur le marché ainsi que l'épandage et la dispersion dans l'environnement des nouveaux développements et des nouvelles importations pour lesquels il n'existe pas de procédures sans expérimentation animale officiellement reconnues sont interdits ;
- d. les approches substitutives sans expérimentation animale doivent bénéficier d'aides publiques au moins équivalentes à celles dont bénéficiait précédemment l'expérimentation animale.

⁴ L'exécution des dispositions fédérales incombe aux cantons dans la mesure où elle n'est pas réservée à la Confédération par la loi.

Art. 118b, al. 2, let. c, et 3

² Elle [la Confédération] respecte les principes suivants en matière de recherche en biologie et en médecine impliquant des personnes :

c. *abrogée*

¹² en cours d'examen par la Chancellerie fédérale

¹³ RS 101

³ Les projets de recherche doivent satisfaire aux exigences fixées à l'art. 80, al. 3, let. a.

Art. 197, ch. 12¹⁴

12. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4, et 118b, al. 2, let. c, et 3 (Interdiction de l'expérimentation animale et de l'expérimentation humaine)

D'ici à l'entrée en vigueur des dispositions légales, le Conseil fédéral édictera, dans un délai de deux ans après l'acceptation des art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4, et 118b, al. 2, let. c, et 3, par le peuple et les cantons, les dispositions d'exécution nécessaires.

Proposition du Comité directeur : 1. Rejet de la requête demandant le soutien de l'initiative ; 2. Le PS se déclare partisan d'une meilleure protection des animaux.

Motif : En matière de contenu, l'initiative va très loin. Elle ne fait aucune distinction et elle condamne de façon généralisée toutes les formes d'expérimentation animale et tous les produits et prestations connexes. Elle condamne aussi l'expérimentation humaine. Le commerce et le trafic transfrontaliers seraient eux aussi exclus. La mise en œuvre serait problématique, car une grande partie de ce qui est importé est probablement expérimentée sur des animaux sous une forme ou sous une autre. L'interdiction de mener des études cliniques sur les humains imposerait des restrictions à un pan important de la recherche.

Engagement pour une meilleure protection des animaux : Le PS Suisse s'engage dès maintenant en faveur d'une protection accrue des animaux. Notre position : l'expérimentation animale avec contrainte sévère (degré de gravité 3), qui mène à des douleurs et à des souffrances importantes et persistantes, doit par principe être interdite. L'expérimentation animale servant à la formation et à la formation continue sans apporter de bénéfice en matière de connaissances doit également être interdite. L'expérimentation dite « avec contrainte légère » ou « avec contrainte moyenne » doit être pratiquée dans des conditions optimales, sous une surveillance appropriée, afin que la contrainte soit contenue dans les limites prévues. Les directives légales concernées doivent accorder la priorité absolue au bien-être des animaux et favoriser des méthodes alternatives. Nous demandons beaucoup plus de moyens pour les méthodes alternatives et nous nous engageons en faveur de la création prévue du centre national de compétences 3 R (3 R fait référence à « refine » (améliorer), « reduce » (réduire) et « replace » (remplacer)).

¹⁴ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.